

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

ISSN 0180-5398-CP 50050-Directeur de la publication : Jean Omnès

7, rue Guy Moquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

SNTRS-CGT
23ème congrès
30 novembre
1,2,3 décembre 1999
Au Parc de Loisirs du CE RATP
à Fontenay-les-Bris Essonne -91



Appel à la Communauté Scientifique REFUSONS L'ABAISSEMENT DE LA RECHERCHE FRANCAISE

Cet été le gouvernement a annoncé l'abandon de plusieurs projets de grands équipements : le synchrotron Soleil, le satellite Corot pour l'astronomie et un bateau océanographique. Les abandons de grands équipements ne s'arrêteront sans doute pas à cette première série puisqu'à l'occasion des Conseils Interministériels sur la Recherche et la Technologie, qui se sont tenus depuis un peu plus d'un an, le gouvernement a décidé que la France ne financerait plus seule un grand équipement mais qu'elle participerait au financement de coopérations européennes pour les grands équipements. Il ne s'agit pas seulement d'un objectif d'économie financière mais c'est aussi un redéploiement vigoureux de l'appareil de recherche qui a été décidé de manière totalement antidémocratique et sur la base d'une stagnation pour l'an 2000 des moyens de la Recherche et peut être d'une perspective de réduction de ces moyens pour les années à venir.

L'effort français de recherche dans certains domaines (physique nucléaire, astronomie...) va être réduit par une série de mesures en apparence différentes : abandons de Soleil, de Corot, création du GIP CNRS-CEA pour la recherche nucléaire et particulière, ... Les économies dans ces domaines vont être utilisées pour financer des centres de séquençage des génomes et des "Start Up" notamment dans le secteur biomédical. Une méthode bien connue : on déshabille Pierre pour habiller Paul et on attise les oppositions entre les thématiques.

Dans le cas du projet Soleil, le Ministre Allègre essaie d'opposer la Physique aux autres disciplines. En fait l'abandon de Soleil porte un coup sévère à des recherches fondamentales en Chimie et en Biologie ainsi qu'à un champ de coopération entre Recherche publique et Entreprises.

En ce qui concerne la Biologie, l'abandon de Soleil montre bien que le choix du gouvernement ne s'appuie pas sur une réflexion scientifique solide. Il faut effectivement soutenir l'étude des génomes. Mais la connaissance des génomes est d'autant plus intéressante qu'elle permet de faire avancer les recherches sur les protéines (ce que l'on nomme aujourd'hui un peu pompeusement "la protéomique" et le "post génome"). Mais alors pourquoi abandonner Soleil qui pourrait être en quelque sorte un débouché "naturel" du Génopôle d'Evry pour l'étude tridimensionnelle des protéines dont les gènes sont étudiés au Génopôle. Cette approche est particulièrement importante pour la recherche de médicaments (modélisation de l'interaction protéine-molécule d'intérêt potentiel) et la compréhension du mécanisme d'action des protéines. Le projet franco-britannique ne permettra pas de répondre aux besoins français. Par contre, on peut comprendre que la multinationale de la pharmacie, Glaxo soit satisfaite de la position du gouvernement français. En effet Glaxo contrôle la fondation Wellcome qui devrait avoir la maîtrise du synchrotron franco-britannique. Pour la recherche de cibles po-

(Suite p. 3)

Sommaire

Page 1 et 3 **Edito : Appel à la Communauté Scientifique :
Refusons l'abaissement de la recherche française.**

Pages 4 à 7 **Le rapport Le Déaut-Cohen : vers un *Allègre* soft ? (*)**

Page 8 **Pour une réorientation de la politique de recherche :**
déclaration des syndicats de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur et des Etudiants.

PROJET
SOLEIL

Pages 9 à 13 **2000 : un budget de récession.**

Pages 14 **Elections aux CAP 1999 du CNRS :**

Important succès du SNTRS-CGT

Pages 15-16 **Tableaux des résultats complets.**

Page 17 **Liste et coordonnées des élus aux CAP du CNRS.**

Pages 18 à 24 **Résultats des CAP par régions et par corps.**

Page 25 **CSRT du 21 septembre 1999 : compte rendu** (par Gilles COHEN-TANNOUDJI pour la Confédération -CGT- remplaçant Jacques TRELIN qui a pris une retraite bien méritée)

Pages 26 à 30 **23ème CONGRES : TRIBUNE DE DISCUSSION**

Contribution de Jean KISTER -Section Nationale INSERM-

Pages 31-32 **Contribution** de Monique BRAS-SCANDELLARI -Retraitée-Marseille-

Pages 33-34 **Action sociale : améliorer ce qui existe et non
démanteler l'économie sociale au profit du secteur
marchand !**

Pages 35-36 **Pour une éthique scientifique face à la mondialisation :**
appel à la communauté scientifique mondiale à l'occasion
de la Conférence mondiale des sciences.

Pages 37-38 **Loi sur les 35 heures : pas de faux-semblant.
Il faut des améliorations réelles : Une déclaration de la CGT.**

Pages 39-40 **Dernière minute :**
La recherche publique est-elle en danger ?
Interview d'Annick KIEFFER, Jocelyne LEGER et Michel PIERRE,
membres du bureau national du SNTRS-CGT par l'HEBDO de la V.O.

(*) Cette analyse du SNTRS, sous forme d'un "4 PAGES" a été
colportée en e-mail à nos 600 correspondants et aux sections de
sections et Régions pour une reproduction et une large diffusion.

Dessin, de la « une », de PIEM, extrait de la plaquette éditée par le CAES du CNRS enjuillet 1979 !

tentielles de médicaments intéressants nous pouvons parier sans grands risques qu'il faudra passer sous les fourches caudines de Glaxo.

L'abandon de Soleil nous amène également à nous interroger sur la signification des déclarations gouvernementales en faveur du transfert des connaissances vers les entreprises puisque Soleil vise justement à répondre aux demandes de nombreuses entreprises.

Ce choix pour les synchrotrons ne correspond pas aux besoins de la Recherche en France et ne renforcera pas les coopérations européennes qui ont toujours représenté une partie importante de l'utilisation des équipements français.

Il faut dire que les décisions d'abandon de cet été ont été prises sans débat avec la Communauté scientifique. On peut sans crainte de se tromper penser que c'est même contre l'opinion des Communautés scientifiques concernées. Les instances scientifiques du CNRS, du CEA, du CNES et de l'IFREMER n'ont pas été consultées. Peut être un petit groupe de notables sans indépendance a-t-il été consulté ? Le financement des nouvelles opérations (génopôles, peut-être bientôt des physiopôles, etc.) est aussi décidé et mis en œuvre sans consultation des Commissions et Conseils Scientifiques du CNRS et de l'INSERM. Les directions des Organismes ont peut-être aussi été placées devant le fait accompli. De toute façon il n'est pas prévu d'évaluation sérieuse et démocratique pour ces pôles.

De plus ce redéploiement de l'appareil de recherche commence dans le cadre d'un budget civil de recherche en stagnation malgré une pression grandissante des besoins de recherche dans de nombreux domaines. Dans le projet de budget 2000 les crédits de paiement du CNRS et de l'INSERM augmentent à peine plus vite que l'inflation. Au CNRS et à l'INSERM le nombre de postes de Chercheurs et d'ITA n'augmente pas. Dans la lettre qu'il a adressée aux organisations syndicales et aux laboratoires au mois de septembre 1999, C. Allègre enfonce le clou : il se refuse à demander un accroissement des moyens de la recherche et il veut piloter fortement le système de recherche. Pour cela il augmente énormément les Fonds contrôlés directement par le Ministère : dans le projet de budget 2000, +77% de crédits de paiement pour le Fonds National de la Science et +34% des autorisations de programme pour le Fonds de la Recherche Technologique. Le Ministre n'entend pas s'arrêter en si bon chemin puisque dans ses déclarations et lettres récentes, il se prononce pour une réduction des dépenses de ressources humaines au CNRS. Sur ce point il est donc à craindre que le gouvernement s'en tienne pour les prochaines années à un taux d'embauche au CNRS de 3% des effectifs. Or, dès

aujourd'hui le nombre de départ de chercheurs dépasse 3% de l'effectif. Le nombre de départ des ITA du CNRS atteindra déjà 4% de l'effectif en l'an 2000. Si pour les prochaines années le gouvernement s'en tient à l'objectif de 3% d'embauche la situation deviendra extrêmement grave. Or cela pourrait se traduire par des suppressions de postes. Pour les chercheurs, le nombre de postes tomberait à moins de 9000 en 10 ans alors qu'il y a aujourd'hui plus de 11600 postes de Chercheurs au CNRS. Le nombre de postes ITA suivrait une évolution similaire mais encore plus accentuée. Une telle évolution du nombre de postes accompagnant un vigoureux redéploiement des thématiques scientifiques entraînerait une catastrophe pour la Recherche française qui ne pourra être évitée par une éventuelle augmentation des postes d'enseignants-chercheurs et des emplois précaires annoncés. La précarisation de l'emploi est malheureusement aussi un objectif du Ministère (cf. interview de C. Allègre en septembre dans le journal "Le Monde"). Il veut recruter les Chercheurs le plus tard possible sur postes tout en prétendant donner aux jeunes une plus grande autonomie (vis à vis des chercheurs statutaires peut être, mais pas vis à vis des orientations gouvernementales ! C'est mieux pour piloter les équipes de l'extérieur. Dans ce contexte le rapport issu du colloque animé par les parlementaires Le Déaut et Cohen aura finalement bien servi le gouvernement (pas de demande d'augmentation de l'effort de recherche, mobilité obligatoire pour devenir Directeur de Recherches,...). Au pire pour le gouvernement ce rapport aura entretenu le brouillard sur certains de ses choix (âge d'embauche, précarité...).

Il faut contester résolument cette politique qui s'en prend à tous les aspects de la vie des labos : grands équipements, crédits, postes, rôle des organismes et des instances représentatives, statut des personnels,... Aujourd'hui le gouvernement remet en cause une série de grands équipements utiles à un développement important et cohérent de la Recherche. Il faut agir pour maintenir et développer ce potentiel. En effet si les membres de la Communauté scientifique veulent préserver une Recherche efficace ils doivent résister sur tous les fronts tout en agissant pour leurs revendications et les réformes indispensables.

Elus et nommés dans les instances scientifiques, directeurs de laboratoires et d'équipes, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, votre mobilisation pour défendre les grands équipements menacés est essentielle pour la défense du CNRS, de vos moyens de travail et de vos statuts.

Le rapport Le Déaut-Cohen : vers un Allègre soft ?

Les organismes publics de recherche au service de la rentabilité financière

Les « réformes » et les méthodes du ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, Claude Allègre, ont suscité en automne 1998 de vives réactions de la communauté scientifique. L'objectif premier de cette série de « réformes » est de mettre le service public de recherche sous la coupe directe du ministère afin d'accélérer son usage, voire son pillage pour accroître la compétitivité des entreprises privées, au risque de plier la recherche publique aux fins technologiques et mercantiles. Les premières attaques du ministère ont ainsi tout naturellement porté sur le renforcement de la tutelle du ministère sur les EPST (via le renforcement des pouvoirs de leur Conseil d'administration) et sur le système d'évaluation, avant de mettre en cause le statut des travailleurs de la recherche. En effet, la démocratie, comme l'autonomie des chercheurs sont des entraves majeures aux objectifs gouvernementaux.

Le SNTRS-CGT a montré les risques de ces réformes : restructuration de la recherche française au travers du développement de structures mixtes associant recherche publique et entreprises (cf. Génoplante, centre de séquençage d'Evry etc.), et dilution des établissements publics dans les Universités, le tout étant piloté très étroitement par le ministère. Les établissements publics de recherche risquent ainsi de se voir réduits à des agences de prestation de service répondant aux besoins des entreprises ou des services de l'État (au niveau national ou régional). Le Déaut et Cohen citent d'ailleurs opportunément un texte de l'OCDE qui donne toute sa dimension à la politique menée conjointement par les gouvernements des

pays industriels, dont celui de la gauche plurielle : « *Les pouvoirs publics ont un rôle de plus en plus important qui consiste à améliorer le fonctionnement du système d'innovation dans son ensemble, notamment en réduisant les obstacles qui empêchent la formation de réseaux et en veillant à ce que l'infrastructure de la recherche publique fonctionne en étroite collaboration avec le secteur des entreprises* ». La loi sur l'Innovation, votée en juillet dernier, engage une transformation profonde du système public de recherche, du rôle et des missions des chercheurs qui va dans ce sens. Les lignes directrices du rapport s'inscrivent dans les mêmes orientations. Les moyens et les méthodes pour y parvenir diffèrent.

Une mission très ciblée

Pour faire tomber la pression des personnels, le Premier Ministre a confié à deux parlementaires du Parti Socialiste, Pierre Cohen et Jean-Yves Le Déaut, la mission de faire des propositions sur des objectifs précis : le rapprochement entre les EPST et les Universités, la plus grande mobilité des chercheurs entre organismes, universités et entreprises, l'adaptation du recrutement et de l'évaluation, le rajeunissement des organismes et l'autonomie des jeunes chercheurs. On voit bien qu'aucun de ces objectifs ne peut mettre fondamentalement en cause la politique de recherche du gouvernement, ni même de son Ministre de l'Éducation.

Les deux parlementaires ont auditionné beaucoup de monde et se sont déplacés sur un certain nombre de sites. L'ensemble des débats a abouti à un colloque national qui s'est déroulé à la Sorbonne le 26 juin 1999. Les syndicats, et le SNTRS y ont pris toute leur place. Le SNTRS-CGT a été reçu à plusieurs reprises, seul et avec la Confédération CGT, a participé aux débats initiés par les parlementaires et avec les

syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur et a décidé d'étendre le débat à tous les sites régionaux non choisis par Cohen et Le Déaut, débats qui n'ont pas été limités au cadre strict de la mission. Les parlementaires n'ont donc pas pu ignorer complètement nos revendications, ni celles des personnels.

Le contenu du rapport

Le rapport établit un état des lieux de la recherche publique française, situe les enjeux de la recherche et soumet, au Premier Ministre, 60 propositions concrètes.

Il pointe plusieurs faiblesses de la recherche française : la trop faible intégration de la recherche française au niveau international ; le morcellement du service public de recherche qui induit une très grande diversité des modes de fonctionnement, des procédures d'évaluation ; le poids trop important des critères académiques dans l'évaluation, privilégiant le point de vue disciplinaire ; les politiques de recrutement de court terme, qui génèrent des structures démographiques déséquilibrées, une trop faible autonomie des jeunes chercheurs ; la trop faible mobilité des personnels entre les organismes, les secteurs d'emploi (public, privé essentiellement) et les fonctions (recherche et enseignement en particulier).

Un petit paragraphe est consacré au malaise des ITA : absence de reconnaissance sociale, absence d'évaluation, diversité des statuts et des carrières, frein objectif à leur mobilité, tant verticale (carrière) qu'horizontale (entre laboratoires). Autant de situations que nous avons dénoncées, sans être entendus. On pourra donc "s'étonner" que les deux députés rapporteurs excluent les ITA de leurs propositions.

Les propositions du rapport

Les auteurs du rapport plaident pour une politique budgétaire cohérente et se prononcent pour une **loi de programmation pluriannuelle**. C'est une très ancienne revendication du SNTRS-CGT. Le financement de la recherche doit s'inscrire dans une politique de long terme en incluant une politique d'éducation (la formation de la relève), une politique d'emploi, une analyse prospective des besoins collectifs de notre société.

Cohen et Le Déaut préconisent d'anticiper les départs à la retraite, non pour réclamer un accroissement des recrutements dès maintenant, ni a fortiori pour augmenter les effectifs de titulaires (et diminuer l'emploi précaire, grand absent du rapport), mais parce que c'est l'occasion de redéfinir les missions des organismes et de restructurer le système afin de promouvoir la recherche technologique. Ils préconisent à cette fin une loi de programmation de l'emploi sur 10 ans. La loi sur l'innovation de ce point de vue ne va pas assez loin, disent-ils, il faut prendre des mesures pour resserrer les liens entre la formation universitaire et les entreprises (rejoignant en cela Bayrou) et accroître la mobilité entre secteur public de recherche et secteur privé, par l'intégration de nouveaux critères dans l'évaluation des chercheurs et pour leur promotion (dépôts de brevet, consultance, création d'incubateurs par exemple). Certes reconnaissent-ils, les entreprises tendent à fermer leurs centres de recherche et à externaliser ces activités vers la recherche publique au moyen de contrats (ce que la CGT et le SNTRS-CGT ont dénoncé auprès des deux députés qui ont répondu que leur mission ne portait pas sur cette question), mais c'est une tendance internationale dans laquelle il faut s'inscrire tout en essayant (baume à notre cœur) d'en limiter les dégâts.

Chercheur à temps plein et à vie : eux aussi n'en veulent pas !

Les notions de métier de chercheur et de chercheur à vie ont été un des points de la polémique qui a opposé les personnels de la recherche à leur ministre. Cohen et Le Déaut reconnaissent la spécificité des métiers de chercheur (pour le SNTRS-CGT il s'agit non de métier mais d'une fonction) et d'enseignant-chercheur. Comme Allègre, ils s'attaquent au statut de chercheur permanent (le fameux chercheur "à vie"). Ils proposent d'introduire l'obligation pour le chercheur de consacrer un temps (complet ou partiel) de sa carrière à des activités diversifiées, allant de l'administration de la recherche à l'enseignement ou à des activités directes de transferts, le passage DR serait soumis à cette condition. Pour cela les postes d'accueil doivent être significativement accrus (également pour les étrangers), les

procédures améliorées (remplacement des postes en mobilité par exemple, concours réservés) et des modalités d'allègement du service d'enseignement doivent être prévues.

Le SNTRS-CGT se prononce pour la possibilité de carrière de chercheur à temps plein et pour une mobilité volontaire. Le passage au corps de directeur de recherche doit être lié aux critères de qualification et de qualité scientifique, non à la mobilité.

Les ITA éternels oubliés !

Quant aux ITA qui auraient eux **des** métiers (au contraire **du** métier de chercheur et du métier d'enseignant-chercheur), les auteurs sont plus vagues. S'ils parlent de créations d'emplois, c'est surtout pour réclamer un repyramidage (des qualifications) qui relèverait de la compétence de l'observatoire des métiers (et non de l'analyse des besoins des laboratoires, comme nous le demandons). Ils ne font que soulever au passage la précarité des emplois ITA, l'absence d'évaluation, la faiblesse des passages entre ingénieurs de recherche et le corps de chercheurs, et la possibilité pour ces derniers de siéger au même titre que les chargés de recherche au Comité National. Rien de tout cela n'est repris dans les 60 propositions, qui ne retiennent qu'un accroissement de la mobilité, en particulier des ingénieurs vers l'enseignement supérieur. Pour cela il faut bien sûr harmoniser les statuts. La modulation des services et les conditions d'accueil à temps partiel pour un chercheur dans une université pourront être individualisées.

Une litanie : accélérer l'autonomie des universités

Pour y parvenir, Cohen et Le Déaut préconisent une plus grande **autonomie des universités** (le lieu de négociation des modulations de service étant dès lors local, ceci impliquant une politique d'aménagement du territoire) et une gestion prévisionnelle des emplois confiée à des spécialistes. On retrouve ici le couple bien connu : décentralisation-pilotage technocratique. La diversification et la mobilité contraintes exigent en effet un renforcement du suivi et du pilotage qui ne peut plus être assuré par les scientifiques du fait de la nécessité d'introduire des critères exogènes, autres que

ceux élaborés collectivement par la communauté académique, dans l'évaluation de la carrière. La gestion des ressources humaines est donc confiée à un corps spécialisé, intégré dans l'appareil administratif, qui assurera le pilotage de la mobilité par le fléchage des postes. Ils proposent donc de relancer les Entretiens Annuels d'Activité et les Entretiens Approfondis de Chercheurs, contrairement à l'évaluation par les pairs que revendique le SNTRS-CGT.

Appliquer la loi sur l'innovation

Pour P. Cohen et J.-Y. Le Déaut les activités de transfert vers les entreprises (expertise, consultance, détachement à temps partiel) doivent également être prises en compte dans les critères de jugement scientifique. Certes les deux députés rappellent quelques principes d'évaluation auxquels nous sommes attachés, en particulier, la transparence, l'indépendance, le caractère national de l'évaluation. Ils en oublient certains, telles la cohérence entre l'évaluation des hommes et celle des projets et programmes scientifiques, l'évaluation de toutes les compétences mobilisées autour des équipements et des programmes scientifiques. Ils en intègrent d'autres telles que la prise en compte de services au privé. Pour eux, l'autonomie accrue des universités exige un renforcement des procédures d'évaluation par le CNU et les instances compétentes des EPST. La recherche universitaire doit être évaluée dans une instance autre que le CNU. Comme le ministre, ils trouvent le Comité National trop dépendant des disciplines et veulent le voir remanié. Au niveau national, ils proposent la création d'un Comité d'évaluation de la recherche française, baptisé parlement de la science, qui établirait des règles unifiées d'évaluation, se pencherait sur les périmètres des organismes, proposerait des regroupements. Sur sa composition rien n'est dit. Les soucis de démocratie semblent très secondaires aux deux députés.

Les propositions concernant l'emploi sont centrées sur les jeunes scientifiques : développement des écoles doctorales, incitation à l'enseignement des doctorants en premier cycle et au séjour dans les entreprises, amélioration de l'encadrement (et suppression de l'habilitation), une charte des

thèses, reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, recrutement plus précoce, meilleure prise en compte de l'ancienneté, mais rien de concret sur un statut social des doctorants. La protection sociale des doctorants devrait être, pour eux, assurée par les universités et les laboratoires.

Enfin le rapport insiste sur l'importance de développer une politique de bibliothèques, de diffusion de la culture scientifique (expositions, colloques etc.).

La grande absente de ce rapport est la démocratie. Rien sur les conseils de laboratoires, ni sur le rôle des élus dans les différentes instances. C'est pourtant un des points de clivage avec la politique du ministère.

Pour le SNTRS-CGT

- **revenir à un recrutement plus précoce, fort bien, mais sans augmenter les recrutements et sans défendre le recrutement en CR2, c'est très hypocrite ;**
- **se plaindre du fait que les jeunes chercheurs ont du mal à s'éloigner des thématiques dominantes est aussi très hypocrite quand on ne demande pas le retour à des crédits récurrents (non finalisés) contre l'augmentation des contrats ;**
- **Il faut prendre des mesures en faveur d'un statut social des doctorants et améliorer le financement des thèses par la création d'un fonds mutualisé abondé par l'État, les associations et les entreprises ;**
- **Il faut mettre en place un statut de stagiaire de recherche pour les postes doctorants, avec obligation de concourir, afin de leur permettre de préparer les concours d'entrée dans les EPST.**

Pour que «l'infrastructure de la recherche publique fonctionne en étroite collaboration avec le secteur des entreprises» (voir plus haut) le rapport s'inscrit dans la politique d'association entre les unités de recherche des EPST et les universités ou les entreprises, et propose même de limiter à 12 ans leur durée de vie ; la contractualisation est également pour eux un cadre favorable pour organiser les échanges entre "métiers".

Pour le SNTRS la politique d'association des laboratoires des EPST aux universités ou entreprises doit être fondée sur la complémentarité et la reconnaissance de l'autonomie de chacun des partenaires, non sur la subordination et sur l'obligation. Les laboratoires doivent s'inscrire dans la durée, leur autonomie assurée par un financement récurrent leur permettant d'assurer leur mission de service public fondé sur la prise en compte de l'intérêt collectif, l'objectivité et la neutralité.

Après avoir reçu ce rapport, le ministre Allègre a déclaré qu'il approuvait 58 des 60 propositions, récusant la loi de programmation pluriannuelle et le recrutement des jeunes chercheurs sur poste de titulaire aussitôt après la thèse, ce qui a le mérite de la clarté sur le rôle exact de ce rapport.

Cohen et Le Déaut appellent les scientifiques et leurs organisations à se joindre à eux pour mettre en œuvre les propositions du rapport. C'est faire fi de l'indépendance des syndicats. Le SNTRS-CGT continuera à se battre avec les personnels, pour la prise en compte de leurs revendications. Le rapport Cohen et Le Déaut ne répond ni à l'attente des personnels ni à leurs revendications, le SNTRS-CGT appelle les personnels à poursuivre leur mobilisation pour obtenir l'ouverture de négociations sur l'ensemble du contentieux.

Villejuif, le 6 octobre 1999

Pour une réorientation de la politique de recherche

Une déclaration des syndicats

L'avenir de la recherche publique est menacé par les orientations autoritaires imposées par le Ministre.

Le projet de budget de la recherche (BCRD) pour l'an 2000 est en régression par rapport à l'évolution du PIB avec un renforcement du pilotage ministériel (Fonds National pour la Science +40% en AP +77% en CP, et le Fonds de la Recherche et de la Technologie +34% en AP).

- Une diminution des emplois de chercheurs et des ITA (recrutement limité à 3% alors qu'il y aura 4 à 5 % de départs à la retraite)
- Des créations de poste insuffisantes d'enseignants-chercheurs et d'IATOS

Le refus actuel de mettre en œuvre le projet **SOLEIL** prive notre pays de réponses essentielles aux besoins en matière de recherche fondamentale et appliquée dans divers domaines (biologie structurale, physique, chimie, géologie...) et en matière de formation de nouveaux chercheurs.

Ce refus «abusivement mis au nom de la coopération européenne» est là encore condamnable puisque le projet Diamond, insuffisant dans ses capacités est confié majoritairement pour sa gestion à un trust pharmaceutique privé sous couvert d'une fondation.

L'argument de choix nécessaire, entre les Très Grands Equipements et le soutien aux laboratoires, à la recherche de base, est démenti par la faiblesse du projet de budget de la recherche et l'engagement programmé dans un déclin de la recherche scientifique (diminution à terme de l'emploi scientifique).

C'est pourquoi les syndicats soussignés appellent tous les membres de la communauté scientifique tant des organismes de recherche que des universités à débattre de ces orientations, à tenir des AG dans tous les établissements et à faire connaître leur opinion au Premier ministre, aux Parlementaires et aux médias.

**D'ores et déjà, ils ont appelé à un RASSEMBLEMENT le 21 OCTOBRE
devant le ministère de la Recherche.**

**D'autre part, face à la situation, les organisations signataires de ce communiqué
pourront être amenées à prendre des initiatives courant novembre, au niveau national,
pour la défense et le développement de la recherche publique.**

**FERC-SUP-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNESup-FSU, SNPCEN-FSU, SNTRS-CGT,
FENEC-UNEF-ID, SNPTES-FEN-UNSA, SUP'RECHERCHE-FEN-UNSA, UNEF, SNIRS-CGC,
CGT/CEA, Intersyndicale du LURE**

mercredi 13 octobre 1999

2000 : un budget de récession

Il s'agit d'un budget de récession en francs constants, pour la quasi totalité des EPST et pour la recherche universitaire. Les chiffres du projet de budget 2000 sont clairs : régression en francs constants si l'on tient compte de l'augmentation prévisible des prix des matériels scientifiques. Si l'on tient uniquement compte de l'augmentation prévue des prix à la consommation courante (+0,9%) les chiffres (DO+CP) du budget stagnent :

Budget Civil de Recherche et de Développement +0,4%, dont EPST (CP+DO) +0,5% :CNRS +0,2%, INSERM +0,6%, INRA +1%, Recherche Universitaire +0,5% (CP).

Le Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT) augmente quant à lui de 34% en AP et le Fonds National de la Science (FNS) de 40% en AP et de 77% en CP. Les Instituts Pasteur et l'Institut Curie bénéficient d'une augmentation sensible de leurs subventions, respectivement de 72 et de 39,5%. Le Centre d'Etude du Polymorphisme Humain voit sa subvention grimper de 9,3%.

Le ministre a annoncé à la presse un augmentation + 3,5 de crédits récurrents ! Cela alors que l'augmentation des Crédits de paiement est de 1,68 pour tous les EPST sans tenir compte de l'inflation.

A noter également le maintien au même niveau de la ligne Allocations de Recherche.

La construction de ce projet de budget est cohérent avec les orientations du gouvernement en matière de recherche publique. Dirigisme accru en matière de programmes, moyens d'orienter la politique de recherche à partir du ministère (voir l'augmentation des FRT et FNS), affaiblissement des moyens d'intervention des EPST, baisse des crédits affectés aux grands équipements et à leur renouvellement, attribution de moyens de façon discrétionnaire par le ministère...

L'annonce d'un certain nombre d'abandons en matières de grands équipements scientifiques (Soleil, Bateau IFREMER, satellite Corot...), la volonté de tout régenter du ministère et la régression en francs constants des moyens récurrents, retirent aux organismes publics de recherche la maîtrise de leur orientation scientifique. Il s'agit en fait d'une volonté de casser ce qui faisait la qualité de la recherche publique.

En matière d'emploi, seuls l'INRIA et dans une moindre mesure l'IRD bénéficient de créations nettes d'emploi pas totalement ridicules (respectivement 19 et 8). Le CNRS a 2 créations, l'INRA 4, l'INRETS 3, le LCPC 2 et le CEE 1. Il faut toutefois noter qu'une grande partie de ces emplois supplémentaires (20) existaient déjà au budget du Ministère en 1999 en réserve, ils sont transférés cette année vers les organismes. Une particularité inquiétante à l'INRA : la transformation de 30 postes d'ITA (14 AJA, 14 SAR et 2 AGT) en 30 postes de chercheurs (25 CR et 5 DR).

Cette politique en matière d'emploi augure mal des futures discussions (auront-elles lieu ?) sur la réduction du temps de travail dans les EPST ! Elle est cohérente avec la volonté du ministre de développer les emplois non statutaires précaires.

Pour ce qui concerne **les transformations d'emplois** pouvant générer des promotions de corps, nous sommes très loin du compte ! Avec une autre particularité concernant le CNRS : la rétrogradation de 23 postes d'IE en AI. Ce n'est encore pas avec ces moyens que nous obtiendrons la reconnaissance des qualifications et les reclassements nécessaires.

Les transformations de postes visant à permettre le passage des corps administratifs vers les corps techniques se poursuivent. Elles sont au nombre de 255 au CNRS, 140 à l'INSERM, 191 à l'INRA, 42 à l'IRD...

Il y a également, au CNRS, 50 transformations de postes de TPN (corps en extinction) en 50 postes d'ITA.

L'action pour l'abandon de la politique du gouvernement, pour une autre politique de recherche et pour l'attribution de moyens suffisants à mener leurs missions est indispensable.

Sur les pages suivantes vous trouverez tous les détails (Budget des EPST et des autres organismes, transformations d'emplois et créations d'emplois)

PROJET DE BUDGET 2000 DES EPST

CNRS				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	2566480	2537960	28520	1,12
Autorisations de programmes (AP)	2576900	2499090	77810	3,11
Dépenses ordinaires (DO)	11525040	11400851	124189	1,09
Le budget total du CNRS (DO+CP)	16668420	16437901	230519	1,40
INSERM				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	634100	622430	11670	1,87
Autorisations de programmes (AP)	635200	618220	16980	2,75
Dépenses ordinaires (DO)	2060280	2023414	36866	1,82
Le budget total de l'INSERM (DO+CP)	3329580	3264064	65516	2,01
INRIA				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	169300	161830	7470	4,62
Autorisations de programmes (AP)	169600	164260	5340	3,25
Dépenses ordinaires (DO)	344490	331962	12528	3,77
Le budget total de l'INRIA (DO+CP)	683390	658052	25338	3,85
INRA				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	540800	520350	20450	3,93
Autorisations de programmes (AP)	535000	518370	16630	3,21
Dépenses ordinaires (DO)	3020390	2980186	40204	1,35
Le budget total de l'INRA (DO+CP)	4096190	4018906	77284	1,92
IRD (ORSTOM)				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	184250	183750	500	0,27
Autorisations de programmes (AP)	184110	183110	1000	0,55
Dépenses ordinaires (DO)	881750	868778	12972	1,49
Le budget total de l'IRD (DO+CP)	1250110	1235638	14472	1,17
INRETS				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	41020	35130	5890	16,77
Autorisations de programmes (AP)	41600	35780	5820	16,27
Dépenses ordinaires (DO)	183930	179450	4480	2,50
Le budget total de l'INRETS (DO+CP)	266550	250360	16190	6,47
INED				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	23910	23300	610	2,62
Autorisations de programmes (AP)	23910	23310	600	2,57
Dépenses ordinaires (DO)	65290	63927	1363	2,13
Le budget total de l'INED (DO+CP)	113110	110537	2573	2,33
CEMAGREF				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	28360	27150	1210	4,46
Autorisations de programmes (AP)	28360	27360	1000	3,65
Dépenses ordinaires (DO)	224400	218981	5419	2,47
Le budget total du Cemagref (DO+CP)	281120	273491	7629	2,79
LCPC (Labo Central des Ponts & Chaussées)				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	45520	44364	1156	2,61
Autorisations de programmes (AP)	47900	46384	1516	3,27
Dépenses ordinaires (DO)	229600	225796	3804	1,68
Le budget total du LCPC (DO+CP)	323020	316544	6476	2,05

Total EPST				
Ligne budgétaire	PLF99	LFI 98	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	4233740	4156264	77476	1,86
Autorisations de programmes (AP)	4242580	4115884	126696	3,08
Dépenses ordinaires (DO)	18535170	18293345	241825	1,32
Total EPST (DO+CP)	22179449	26565493	445997	1,68

Dans ces tableaux les sommes sont exprimées en milliers de francs.

PROJET DE BUDGET 2000 HORS EPST				
CEA (Recherche)				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	375000	375000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	375000	375000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	3030500	2959500	71000	2,40
Le budget total du CNRS (DO+CP)	3780500	3709500	71000	1,91
BRGM (Recherche)				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	94840	94840	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	94840	94840	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	127170	124800	2370	1,90
Le budget total de l' INSERM (DO+CP)	316850	314480	2370	0,75
CIRAD				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	154960	145260	9700	6,68
Autorisations de programmes (AP)	154950	145250	9700	6,68
Dépenses ordinaires (DO)	582090	572643	9447	1,65
Le budget total de l'INRIA (DO+CP)	892000	863153	28847	3,34
CNES				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	6560000	7320000	-760000	-10,38
Autorisations de programmes (AP)	6410000	7070000	-660000	-9,34
Dépenses ordinaires (DO)	915000	915000	0	0,00
Le budget total de l'INRA (DO+CP)	13885000	15305000	-1420000	-9,28
IFREMER				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	411470	435008	-23538	-5,41
Autorisations de programmes (AP)	406560	405378	1182	0,29
Dépenses ordinaires (DO)	519560	513913	5647	1,10
Le budget total de l'IRD (DO+CP)	1337590	1354299	-16709	-1,23
ADEME				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	133020	134310	-1290	-0,96
Autorisations de programmes (AP)	134020	134020	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	50700	50150	550	1,10
Le budget total de l'INRETS (DO+CP)	317740	318480	-740	-0,23
Intitut Polaire (IFRTP)				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	32900	31870	1030	3,23
Autorisations de programmes (AP)	33500	31500	2000	6,35
Dépenses ordinaires (DO)	55860	55840	20	0,04
Le budget total de l'INED (DO+CP)	122260	119210	3050	2,56

Autres Affectations de crédits

Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT)				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	619820	669590	-49770	-7,43
Autorisations de programmes (AP)	845000	630000	215000	34,13

Fonds National de la Science (FNS)				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	565000	318420	246580	77,44
Autorisations de programmes (AP)	700000	500000	200000	40,00
Comité d'Evaluation de la Recherche				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Personnels	2509	2509	0	0,00
Fonctionnement	2000	2000	0	0,00
Instituts Pasteur				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Subvention	424750	246915	177835	72,02
Institut Curie				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Subvention	37210	26673	10537	39,50
Centre d'Etudes du Polymorphisme Humain				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Subvention	29490	15413	14077	91,33
Agence Nationale de Recherche sur le SIDA				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Subvention	239000	239000	0	0,00
Information et Culture Scientifique et Technique				
Ligne budgétaire	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	44000	43286	714	1,65
Autorisations de programmes (AP)	43000	46286	-3286	7,1

Autres				
Types de Dépenses	PLF 2000	LFI 1999	Différence	%
Allocations de Recherche	1429000	1429000	0	0,00
Bourses d'Information Scientifique et Technique	8000	8000	0	0,00
CIFRE	213000	218000	-5000	-2,29
Conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs	45000	36000	9000	25,00
Accueil de chercheurs post-doctorants (nouveau)	50000	50000	0	0,00
Bourses d'Information Scientifique et Technique	8000	8000	0	0,00

Créations d'emplois 2000

Corps	CNRS	INSERM	INRIA	INRA*	IRD	Inrets	Cemagref	LCPC	CEE **	Totaux
DR				5						5
CR	(1)		(2)	25(+2)	(2)	(2)		(2)	1	26(+11)
Chercheurs	(1)		(2)	30(+2)	(2)	(2)		(2)	1	31(+11)
IR	(1)		3(+2)							3(+3)
IE			1(+1)	(2)	1	1				3(+3)
AI			(3)							(3)
T			2							2
AJT			5		5					10
AGT				-2						-2
CAR										
AAR										
SAR				-14						-14
AJA				-14						-14
AGA										
ITA	(1)		11(+6)	(2)	6					-12(+9)
Total gal	(2)		11(+8)	(4)	6(+2)	1(+2)		(2)	1	19(+20)

Entre parenthèses, le nombre d'emplois non affectés en 1999, non utilisés, et transférés sur 2000.

* A noter la transformation de 30 emplois d'ITA (SAR, AJA et AGT) en emplois de chercheurs (CR et DR).

** Transfert d'un emploi du Ministère de la Recherche vers celui du Ministère de l'Emploi pour le CEE (Centre d'Etude et de l'Emploi).

<i>Transformations d'emplois 2000</i> <i>(hors transferts administratifs et TPN > corps techniques)</i>																
<i>Grade</i>	<i>CNRS</i>		<i>INSERM</i>		<i>INRA</i>		<i>IRD</i>		<i>Cemagref</i>		<i>INED</i>		<i>INRETS</i>		<i>INRIA</i>	
	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>
DR1																
DR2					5				5							
CR1					13		15									
CR2					12			-15		-5						
IR0																
IR1			4		2				2				1			
IR2	30			-4	5					-2				-1		
IE0																
IE1					2											
IE2		-53			8											
AI	59				5											
TCE					12											
TCS					5											
TCN		-12			3											
AJTP					2						1					
AJT			3		3											
AGTP												-1				
AGT		-24		-3		-49										
SARCN						-14										
AJA						-14										
Total	89	-89	7	-7	77	-77	15	-15	7	-7	1	-1	1	-1	0	0

<i>Transformations d'emplois 2000 (transferts administratifs > corps techniques)</i>																
<i>Grade</i>	<i>CNRS</i>		<i>INSERM</i>		<i>INRA</i>		<i>IRD</i>		<i>Cemagref</i>		<i>INED</i>		<i>INRETS</i>		<i>INRIA</i>	
	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppress.</i>
IR0																
IR1																
IR2			7												4	
IE0	1															
IE1	10		3				1				1					
IE2	31		17				6				1				4	
AI																
TCE	44		14		25		5		2		4		2		1	
TCS	36				33		6				1		2		2	
TCN	102				106		18		2		3		4		6	
AJTP	25				19											
AJT	6				8		2		2						1	
AGTP							4		9				2			
AGT									15						4	
CAR1				-7												-2
CAR2																-2
AARP1		-1														
AARP2		-10		-3				-1				-1				
AAR		-31		-17				-6				-1				-4
SARCE		-44		-14		-25		-5		-2		-4		-2		-1
SARCS		-36		-17		-33		-6				-1		-2		-2
SARCN		-96		-48		-102		-18		-2		-3		-4		-6
AJAP1		-6		-3		-4										
AJAP2		-25		-9		-19		-2		-2						-1
AJA		-6		-21		-8		-4		-9				-2		-4
AGA1										-4						
AGA2										-11						
Total	255	-255	140	-140	191	-191	42	-42	30	-30	10	-10	10	-10	22	-22

Elections aux CAP du CNRS

Un important succès du SNTRS-CGT !

Malgré les conditions désastreuses de vote, en particulier pour les femmes mariées, 53,16% des électeurs ITA ont voté (+0,13). Chez les chercheurs la participation a été moins forte avec 47,79% (-2,4).

Les résultats de notre syndicat

Le moins que l'on puisse dire est que ces résultats sont encourageants. La caractéristique importante est que nous progressons en % dans tous les corps. Ce qui montre l'importance de l'événement.

Chez les chercheurs :

Nous passons la barre symbolique des 5% avec 5,75%. 136 DR ont voté pour le SNTRS, soit plus que le total des voix SNTRS et USCA en 1996.

Chez les CR avec 244 inscrits et 342 exprimés en moins, nous atteignons 11,64%. Il ne nous manque que 24 voix pour atteindre le total SNTRS et USCA de 1996. Ce résultat nous permet de dépasser le SNIRS et d'avoir une élue en CR. Pour la première fois nous serons présents dans une CAP chercheurs. Au total, chez les chercheurs, nous recueillons 9% des voix, largement au-dessus du seuil fixé pour être parmi les organisations les plus représentatives (5%).

Chez les ITA :

Avec 2397 voix et 33,65%, soit deux voix de plus que le SGEN, nous faisons jeu égal avec ce dernier. Pour la première fois depuis 1980 (Comité National et CCP), nous ne sommes pas derrière la CFDT. Nous progressons de 412 voix et de 6,69 pts. Pour les différents corps cela va de +3 pts en Techniciens à +13,34pts en Adjointes techniques en passant par +9,93 en SAR. Dans les deux corps où nous étions absents en 1996, nous obtenons 63% (AGT) et 44,78% (AJA).

Au total, ITA-Chercheurs, nous obtenons 23,15%, avec une progression de 6,36pts. Nous sommes désormais second derrière le SGEN et devant le SNCS.

Ces résultats se traduisent par un doublement du nombre de nos élus (de 8 à 18). Ils se traduiront en 2000 par une augmentation des moyens mis à la disposition du syndicat (locaux nationaux et décharges de services notamment).

Les raisons de ce succès sont certainement multiples :

- le bon travail des élus sortants,
- la préparation de ces élections (recherche de candidats) et la campagne menée par les sections du syndicat,
- la présentation de candidats dans tous les corps ITA et Chercheurs,
- notre action et notre expression sans concession face à la politique du gouvernement,
- la fin de la division dans la CGT au CNRS et à l'INSERM,
- la meilleure image de la Confédération CGT...

Les autres syndicats :

Le SNCS-FSU sort lui aussi renforcé de ces élections. Il progresse globalement chez les chercheurs. Il atteint 44,35% (+3,14pts). Cette progression a lieu surtout chez les CR (+5,04pts).

Le SGEN-CFDT sort affaibli de ce scrutin (-2,06pts chez les ITA et -0,91pts chez les chercheurs). Il régresse dans les différents corps, exceptés les DR, IR et AI.

Le SNIRS-CGC est le grand perdant de ces élections. Il perd 3,28pts chez les ITA et 3,07pts chez les chercheurs. Hormis en AAR, il régresse dans tous les corps.

Le SNPTES-FEN perd quant à lui 1,56pts chez les ITA. Il régresse partout sauf chez les IR.

FO reste stable (+0,21pts chez les ITA et +0,60pts chez les chercheurs). Il progresse en DR, en T, en AJT et en AGT. Il régresse dans les autres corps.

Et maintenant ?

Nous devons nous garder de tout triomphalisme. Ce succès est important pour notre syndicat et surtout pour les personnels. Il est un encouragement pour les militants du SNTRS-CGT. Nous devons poursuivre et renforcer encore notre action, afin de nous montrer à la hauteur de ce résultat.

De nombreux combats nous attendent encore afin de faire reculer le gouvernement et aboutir au succès de nos revendications.

D'autres échéances électorales nous attendent. Il nous faut préparer dès maintenant la préparation des élections au Comité National (premier semestre 2000) !

Elections 1999 aux CAP du CNRS (Résultats complets)

ITA	Inscrits	Votants		B.N.	Exprim	SNTRS-CGT		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNPTES-FEN		FO	
IR	2375	1220	51,37	16	1204	287	23,84	488	40,53	261	21,68	76	6,31	92	7,64
IE	3475	1912	55,02	27	1885	597	31,67	728	38,62	289	15,33	144	7,64	127	6,74
AI	1883	1085	57,62	15	1070	368	34,39	385	35,98	102	9,53	129	12,06	86	8,04
T	3822	2023	52,93	50	1973	761	38,57	542	27,47	214	10,85	231	11,71	225	11,40
AJT	919	400	43,53	11	389	154	39,59	93	23,91	26	6,68	37	9,51	79	20,31
AGT	110	49	44,55	3	46	29	63,04							17	36,96
AAR	219	118	53,88	1	117	25	21,37	52	44,44	31	26,50	9	7,69		0,00
SAR	691	381	55,14	8	373	146	39,14	107	28,69	43	11,53	30	8,04	47	12,60
AJA	156	69	44,23	2	67	30	44,78			10	14,93	8	11,94	19	28,36
ITA99	13650	7257	53,16	133	7124	2397	33,65	2395	33,62	976	13,70	664	9,32	692	9,71
ITA 96	14042	7446	53,03	83	7363	1985	26,96	2627	35,68	1250	16,98	801	10,88	700	9,51
Différence	-392	-189	0,14	50	-239	412	6,69	-232	-2,06	-274	-3,28	-137	-1,56	-8	0,21
Nombre d'élus 1999						17 (+9)		14 (-1)		4 (-2)		1 (-3)		6 (+3)*	

En AGT, nous n'avons présenté que dans un seul grade, nous avons donc 2 élus, mais du fait d'une réglementation surprenante, FO en a 2. Cela alors que le résultat électoral nous donnait 3 élus et 1 à FO. Comprenez qui pourra !!!

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS *		USCA		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	4592	2390	52,05	25	2365	136	5,75			1068	45,16	728	30,78	309	13,07	124	5,24
CR	6595	2956	44,82	34	2922	340	11,64			1277	43,70	845	28,92	313	10,71	147	5,03
Chercheurs 99	11187	5346	47,79	59	5287	476	9,00			2345	44,35	1573	29,75	622	11,76	271	5,13
Chercheurs 96	11321	5682	50,19	53	5629	197	3,5	296	5,26	2320	41,22	1726	30,66	835	14,83	255	4,53
Différence	-134	-336	-2,40	6	-342	279	5,5			25	3,14	-153	-0,91	-213	-3,07	16	0,60
Nombre d'élus 1999**						1 (+1)		8 (+3)		4 (=)		1 (=)		0			

* : en 1996 l'USCA recueillait 296 voix et 5,26%.

** : Le nombre d'élus à répartir est passé de 10 en 1996 à 12 en 1999.

Huit représentants ITA ont été tirés au sort pour les grades où aucun syndicat n'avait présenté de candidats (IRHC, IEHC, AJAP1, AJA).

Total ITA + Chercheurs

Total Général	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS *		SNCS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
1999	24837	12603	50,74	192	12411	2873	23,15	2345	18,89	3968	31,97	1598	12,88	664	5,35	963	7,76
1996	25363	13128	51,76	136	12992	2182	16,79	2320	17,86	4353	33,51	2085	16,05	801	6,17	955	7,35
Différence	-526	-525	-1,02	56	-581	691	6,36	25	1,03	-385	-1,54	-153	-3,17	-213	-0,82	8	0,41

L'USCA recueillait 296 en 1996, soit 2,28% des exprimés ITA et Chercheurs.

Comparaisons 1999 - 1996

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		USCA		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR99	4592	2390	52,05	25	2365	136	5,75			1068	45,16	728	30,78	309	13,07	124	5,24
DR96	4482	2390	53,32	25	2365	37	1,56	92	3,89	1058	44,74	722	30,53	384	16,24	72	3,04
Différence	110	0	-1,28	0	0	99	4,19			10	0,42	6	0,25	-75	-3,17	52	2,20
CR99	6595	2956	44,82	34	2922	340	11,64			1277	43,70	845	28,92	313	10,71	147	5,03
CR96	6839	3292	48,14	28	3264	160	4,90	204	6,25	1262	38,66	1004	30,76	451	13,82	183	5,61
Différence	-244	-336	-3,31	6	-342	180	6,74			15	5,04	-159	-1,84	-138	-3,11	-36	-0,58

Total des voix SNTRS USCA de 1996 : 129 en DR (5,45), 364 en CR (10,15)

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR99	2375	1220	51,37	16	1204	287	23,84	488	40,53	261	21,68	76	6,31	92	7,64
IR96	2365	1400	59,20	8	1392	281	20,19	551	39,58	344	24,71	85	6,11	131	9,41
Différence	10	-180	-7,83	8	-188	6	3,65	-63	0,95	-83	-3,03	-9	0,21	-39	-1,77

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IE99	3475	1912	55,02	27	1885	597	31,67	728	38,62	289	15,33	144	7,64	127	6,74
IE96	3617	2021	55,88	21	2000	499	24,95	832	41,60	348	17,40	172	8,60	149	7,45
Différence	-142	-109	-0,85	6	-115	98	6,72	-104	-2,98	-59	-2,07	-28	-0,96	-22	-0,71
AI99	1883	1085	57,62	15	1070	368	34,39	385	35,98	102	9,53	129	12,06	86	8,04
AI96	1845	1051	56,96	9	1042	308	29,56	360	34,55	143	13,72	144	13,82	87	8,35
Différence	38	34	0,66	6	28	60	4,83	25	1,43	-41	-4,19	-15	-1,76	-1	-0,31
T99	3822	2023	52,93	50	1973	761	38,57	542	27,47	214	10,85	231	11,71	225	11,40
T96	3528	1777	50,37	20	1757	625	35,57	516	29,37	221	12,58	214	12,18	181	10,30
Différence	294	246	2,56	30	216	136	3,00	26	-1,90	-7	-1,73	17	-0,47	44	1,10
AJT99	919	400	43,53	11	389	154	39,59	93	23,91	26	6,68	37	9,51	79	20,31
AJT96	915	325	35,52	5	320	84	26,25	109	34,06	40	12,50	33	10,31	54	16,88
Différence	4	75	8,01	6	69	70	13,34	-16	-10,16	-14	-5,82	4	-0,80	25	3,43
AGT99	110	49	44,55	3	46	29	63,04							17	36,96
AGT96*	138	38	27,54	5	33							33	100,00		
Différence	-28	11	17,01	-2	13									17	36,96
AAR99	219	118	53,88	1	117	25	21,37	52	44,44	31	26,50	9	7,69		
AAR96	259	160	61,78	5	155	25	16,13	76	49,03	36	23,23	18	11,61		
Différence	-40	-42	-7,89	-4	-38	0	5,24	-24	-4,59	-5	3,27	-9	-3,92		
SAR99	691	381	55,14	8	373	146	39,14	107	28,69	43	11,53	30	8,04	47	12,60
SAR96	1076	564	52,42	6	558	163	29,21	183	32,80	87	15,59	69	12,37	56	10,04
Différence	-385	-183	2,72	2	-185	-17	9,93	-76	-4,11	-44	-4,06	-39	-4,32	-9	2,56
AJA99	156	69	44,23	2	67	30	44,78			10	14,93	8	11,94	19	28,36
AJA96*	299	110	36,79	4	106					31	29,25	33	31,13	42	39,62
Différence	-143	-41	7,44	-2	-39					-21	-14,32	-25	-19,19	-23	-11,26

* : Notre syndicat n'avait pas présenté de candidats en 1996

TPN	Expr.	SNPCEN		SGEN	
CAP1	43	43	100,00		
CAP2	76	65	85,53	11	14,47
CAP3	94	75	79,79	19	20,21
Total	213	183	85,92	30	14,08

Le premier tour a du être refait dans la CAP2, suite au décès pendant le scrutin d'un candidat en position d'être élu.

N° C	CORP	NOM	PRENOM	TitreCAP	ADRLAB	ADRLAB2	CPLA	VILLAB	TEL	EMAIL
2	CR 1	CARON	Lise	Titulaire	E.N.S. Labo Physio-Végétale UMR 8543	46, rue d'Ulm	75230	PARIS cedex 05	01.44.32.35.30	Lcaron@biologie.ens.fr
2	CR 1	OLLIVIER	François	Suppléant	GAGE Ecole Polytechniq UMS Médecis 658	CENTRE DE MATHEMATIQUE	91128	PALAISEAU cedex	01.69.33.45.96	ollivier@gage.polytechnique.fr
3	IR1	PAILHAREY	Daniel	Titulaire	GPEC-UMR 6631 Case 901	Centre Universitaire de Luminy	13009	MARSEILLE	04.91.82.91.75	pailha@gpec.univ-mrs.fr
3	IR1	BERRY	Jean-Paul	Suppléant	LAAS CNRS	7, avenue Colonel Roche	31077	TOULOUSE cedex	05.61.33.63.05	berry@laas.fr
4	IE1	ADAM	Jean-Jacques	Titulaire	Ministère de la Recherche Restaurant	1, rue Descartes	75231	PARIS cedex 05	01.46.34.32.73	jean-jacques.adam@mesr.fr
4	IE1	AMIRAUT	Jean-Pierre	Suppléant	LMPM ENSMA BP 109 UMR 6617	Site du FUTUROSCOPE	86960	CHASSENEUIL DU P	05.49.49.82.11	amirault@lmpm.ensma.fr
4	IE2	SCHMOLL	Patrick	Titulaire	Université Marc Bloch UPRESA 7043	22, rue Descartes	67084	STRASBOURG	03.88.41.59.34	schmoll@umb.u-strasbg.fr
4	IE2	LE BRUSQ	Jacques	Suppléant	UCB Lyon 1 DPM Bâtiment 203 UMR 5586	43, bd du 11 Novembre 1918	69622	VILLEURBANNE ced	04.72.43.10.26	jlebrusq@dpm.univ-lyon1.fr
5	AI	MEENS	Roger	Titulaire	Institut Charles Sadron	6, rue Boussingault	67083	STRASBOURG Cedex	03.88.41.40.00	meens@ics.u-strasbg.fr
5	AI	SALIGNIERE	Guy	Titulaire	CRPAA Maison Archéologie	Domaine Universitaire	33405	TALENCE	05.56.84.51.60	salignie@montaigne.u-bordeaux.fr
5	AI	CARRETTE	Alain	Suppléant	CCIFE	Route de Cardonille	34094	MONTPELLIER	04.67.14.29.06	carrette@ccipe.montp.inserm.fr
5	AI	PENCOLE	Jean-Pierre	Suppléant	Institut Curie UMR 168 Labo J. Prost	11, rue Pierre & Marie Curie	75005	PARIS	01.42.34.67.74	pencole@curie.fr
6	TCE	TOUSSAINT LEROY	Sophie	Titulaire	SNTRS-CGT Bâtiment N	7, rue Guy Moquet BP 8	94801	VILLEJUIF cedex	01.49.58.35.68	sntsrstl@vjf.cnrs.fr
6	TCE	CHAUCHEPRAT	Jean-Pierre	Suppléant	LGET Bâtiment 3R1 B3	118, route de Narbonne	31062	TOULOUSE cedex	05.61.55.84.72	jp.chauchepprat@lget.ups-tlse.fr
6	TCN	LUCACCHIONI	Jean-Marc	Titulaire	Université Paris Sud	BAT 209 D BP 34	91405	ORSAY cedex	01.64.46.80.59	lucacchioni@lure.u-psud.fr
6	TCN	JOUBAUD	Françoise	Suppléante	CNRS CRNC	31, chemin Joseph Aiguier	13402	MARSEILLE cedex 20	04.91.16.42.79	cpc@Inf.cnrs-mrs.fr
6	TCS	FERRARI	Bernard	Titulaire	CNRS LCMI	25, avenue des Martyrs	38042	GRENOBLE Cedex	04.76.88.78.71	bferrari@labs.polycnrs-gre.fr
6	TCS	BALLY	Denise	Suppléante	SHADYC UMR C8562 Centre Vieille Charité	2, rue de la Charité	13002	MARSEILLE	04.91.14.07.58	denise@ehess.cnrs-mrs.fr
7	AJT	BAOUZ	Nor Eddine	Titulaire	Institut Jacques Monod -TOUR 43	2 place Jussieu	75251	PARIS cedex 05	01.44.27.47.52	
7	AJT	LECLERC	Raphaëlle	Suppléante	Université Nancy I URA 1293	Biologie du Comportement BP 239	54506	VANDOEUVRE L NA	03.83.91.25.03	
7	AJT P	JEANNETTE	Romain	Titulaire	Université Paris Sud	IAS Bâtiment 120	91405	ORSAY cedex	01.69.85.86.67	
7	AJT P	SEMINOR	Lucien	Suppléant	Université Paris Sud Service Mécanique	BP N° 1	91406	ORSAY cedex	01.69.15.51.21	
8	AGT	BERRY	Sabine	Titulaire	CNRS DR 3 Services Généraux	2 - 8, rue Henri Dunant	94320	THIAIS	01.49.78.13.22	
8	AGT	DUFOUR	Stéphane	Titulaire	LGME UPR 6520 IGBMC	1, rue Laurent Fries	67404	ILLKIRCH cedex	03.88.65.33.69	
8	AGT	MAITRE	Christiane	Suppléante	CECM	15, rue Georges Urbain	94400	VITRY SUR SEINE	01.46.87.35.93	
8	AGT	EUZENOT	Gérard	Suppléant	DR Côte d'Azur CNRS	250, rue Albert Einstein	06560	VALBONNE	04.93.95.41.86	euzenot@dr20.cnrs.fr
9	AAR	DUPRE	Evelyne	Titulaire	ENS CACHAN LMT	61, avenue du Pdt Wilson	94235	CACHAN cedex	01.47.40.22.38	dupre@lmt.ens-cachan.fr
9	AAR	RABARDEL	Martine	Suppléante	CPMOH Université de Bordeaux I UMR5798	351, cours de la Libération	33405	TALENCE	05.56.84.62.16	mrabarde@bdx11.cribx1.u-bordeaux.fr
10	SARCE	PINAULT	Claude	Titulaire	IFRTP Brest Technopole Brest Iroise	BP 75	29280	PLOUZANE	02.98.05.65.13	Claude.Pinault@ifrtp.ifremer.fr
10	SARCE	NANINCK	Yvette	Suppléante	Université Paris Sud	Bâtiment 490 CPMA	91405	ORSAY cedex	01.69.15.75.84	yn@cpma.u-psud.fr
10	SARC	LECHALARD	Colette	Titulaire	CNRS labo MAP CO694 Ecole Architecture	184, avenue de Luminy	13288	MARSEILLE	04.91.82.71.70	colette.lechalard@gamsau.archi.fr
10	SARC	ORPHANIDES	Claudine	Suppléante	L N D R UPR 1352 Centre Neurochimie	5, rue Blaise Pascal	67084	STRASBOURG cedex	03.88.45.66.51	orphanides@neurochem.u-strasbg.fr
10	SARCS	MEUNIER	Gisèle	Titulaire	CNRS DR Aquitaine-Poitou Char. BP 105	Esplanade des Arts et Métiers	33402	TALENCE	05.57.35.58.12	gisèle.meunier@dr15.cnrs.fr
10	SARCS	LORCY	Martine	Suppléante	CNRS Service Aéronomie	BP 3	91371	VERRIERES LE BUIS	01.64.47.43.39	martine.lorcy@aerov.jussieu.fr
11	AJA P2	BLANOT	Josiane	Titulaire	CNRS DR Paris B Services Financiers	16, rue Pierre & Marie Curie	75005	PARIS	01.42.34.94.11	blanot@dr2.cnrs.fr
11	AJA P2	LE QUERRE	Danielle	Suppléante	CNRS DR Paris B Service Comptabilité	16, rue Pierre & Marie Curie	75005	PARIS	01.42.34.94.53	lequerre@dr2.cnrs.fr

CAP 1999 Résultats par régions et par corps

1-Paris A

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	74	13	17,57	27	36,49	26	35,14	4	5,41	4	5,41
IE	207	50	24,15	96	46,38	35	16,91	10	4,83	16	7,73
AI	47	11	23,40	18	38,30	3	6,38	7	14,89	8	17,02
T	103	36	34,95	25	24,27	21	20,39	10	9,71	11	10,68
AJT	27	14	51,85	6	22,22	0	0,00	1	3,70	6	22,22
AGT	1	1	100,00							0	0,00
AAR	6	0	0,00	3	50,00	1	16,67	2	33,33	0	0,00
SAR	26	9	34,62	7	26,92	4	15,38	3	11,54	3	11,54
AJA	2	1	50,00			1	50,00	0	0,00	0	0,00
Total	493	135	27,38	182	36,92	91	18,46	37	7,51	48	9,74

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	235	16	6,81	109	46,38	70	29,79	34	14,47	6	2,55
CR	292	27	9,25	127	43,49	107	36,64	27	9,25	4	1,37
Total	527	43	8,16	236	44,78	177	33,59	61	11,57	10	1,90

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	1020	178	17,45	236	23,14	359	35,20	152	14,90	58	5,69	37	3,63

2-Paris B

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	90	21	23,33	41	45,56	16	17,78	4	4,44	8	8,89
IE	163	46	28,22	69	42,33	28	17,18	10	6,13	10	6,13
AI	97	37	38,14	34	35,05	8	8,25	9	9,28	9	9,28
T	166	61	36,75	45	27,11	24	14,46	23	13,86	13	7,83
AJT	33	14	42,42	8	24,24	2	6,06	3	9,09	6	18,18
AGT	2	1	50,00							1	50,00
AAR	8	1	12,50	3	37,50	4	50,00	0	0,00	0	0,00
SAR	32	10	31,25	13	40,63	1	3,13	0	0,00	8	25,00
AJA	7	3	42,86			0	0,00	3	42,86	1	14,29
Total	598	194	32,44	213	35,62	83	13,88	52	8,70	56	9,36

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	319	18	5,64	141	44,20	107	33,54	39	12,23	14	4,39
CR	369	43	11,65	187	50,68	80	21,68	40	10,84	19	5,15
Total	688	61	8,87	328	47,67	187	27,18	79	11,48	33	4,80

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	1188	233	19,61	328	27,61	356	29,97	142	11,95	81	6,82	48	4,04

3-Val de Marne

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	43	11	25,58	18	41,86	9	20,93	1	2,33	4	9,30
IE	57	19	33,33	18	31,58	10	17,54	4	7,02	6	10,53
AI	30	11	36,67	11	36,67	5	16,67	3	10,00	0	0,00
T	65	32	49,23	16	24,62	3	4,62	4	6,15	10	15,38
AJT	19	8	42,11	2	10,53	2	10,53	1	5,26	6	31,58
AGT	5	5	100,00							0	0,00
AAR	2	2	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
SAR	4	2	50,00	1	25,00	0	0,00	0	0,00	1	25,00
AJA	0										
Total	225	90	40,00	66	29,33	29	12,89	13	5,78	27	12,00

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	84	9	10,71	41	48,81	17	20,24	9	10,71	8	9,52
CR	97	13	13,40	45	46,39	25	25,77	6	6,19	8	8,25
Total	181	22	12,15	86	47,51	42	23,20	15	8,29	16	8,84

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	406	112	27,59	86	21,18	108	26,60	44	10,84	43	10,59	13	3,20

4-Gif-Orsay

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	125	27	21,60	50	40,00	26	20,80	7	5,60	15	12,00
IE	154	59	38,31	61	39,61	17	11,04	7	4,55	10	6,49
AI	116	40	34,48	46	39,66	7	6,03	16	13,79	7	6,03
T	200	98	49,00	43	21,50	12	6,00	20	10,00	27	13,50
AJT	36	17	47,22	5	13,89	0	0,00	2	5,56	12	33,33
AGT	7	2	28,57							5	71,43
AAR	13	4	30,77	5	38,46	2	15,38	2	15,38	0	0,00
SAR	34	10	29,41	7	20,59	1	2,94	10	29,41	6	17,65
AJA	6	1	16,67			1	16,67	1	16,67	3	50,00
Total	691	258	37,34	217	31,40	66	9,55	65	9,41	85	12,30

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	319	17	5,33	148	46,39	125	39,18	20	6,27	9	2,82
CR	311	36	11,58	145	46,62	84	27,01	26	8,36	20	6,43
Total	630	53	8,41	293	46,51	209	33,17	46	7,30	29	4,60

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	1321	311	23,54	293	22,18	426	32,25	112	8,48	114	8,63	65	4,92

5-Meudon-Bellevue

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	90	19	21,11	40	44,44	19	21,11	4	4,44	8	8,89
IE	119	36	30,25	52	43,70	19	15,97	6	5,04	6	5,04
AI	56	13	23,21	23	41,07	8	14,29	9	16,07	3	5,36
T	94	31	32,98	12	12,77	11	11,70	25	26,60	11	11,70
AJT	21	5	23,81	8	38,10	3	14,29	3	14,29	2	9,52
AGT	1	1	100,00							0	0,00
AAR	7	3	42,86	2	28,57	2	28,57	0	0,00	0	0,00
SAR	19	9	47,37	8	42,11	0	0,00	1	5,26	1	5,26
AJA	3	0	0,00			1	33,33	0	0,00	2	66,67
Total	410	117	28,54	145	35,37	63	15,37	48	11,71	33	8,05

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	131	11	8,40	58	44,27	41	31,30	20	15,27	3	2,29
CR	150	20	13,33	54	36,00	54	36,00	18	12,00	4	2,67
Total	281	31	11,03	112	39,86	95	33,81	38	13,52	7	2,49

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	691	148	21,42	112	16,21	240	34,73	101	14,62	40	5,79	48	6,95

6-Lorraine-Champagne-Bourgogne

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	55	10	18,18	27	49,09	7	12,73	2	3,64	9	16,36
IE	133	31	23,31	58	43,61	16	12,03	10	7,52	18	13,53
AI	59	11	18,64	17	28,81	11	18,64	5	8,47	15	25,42
T	115	29	25,22	22	19,13	12	10,43	11	9,57	41	35,65
AJT	26	4	15,38	7	26,92	0	0,00	2	7,69	13	50,00
AGT	4	1	25,00							3	75,00
AAR	5	1	20,00	2	40,00	1	20,00	1	20,00	0	0,00
SAR	15	5	33,33	1	6,67	3	20,00	2	13,33	4	26,67
AJA	2	0	0,00			0	0,00	0	0,00	2	100,00
Total	414	92	22,22	134	32,37	50	12,08	33	7,97	105	25,36

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	79	5	6,33	37	46,84	12	15,19	17	21,52	8	10,13
CR	103	10	9,71	46	44,66	27	26,21	8	7,77	12	11,65
Total	182	15	8,24	83	45,60	39	21,43	25	13,74	20	10,99

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	596	107	17,95	83	13,93	173	29,03	75	12,58	125	20,97	33	5,54

7-Vallée du Rhône

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	56	20	35,71	20	35,71	9	16,07	5	8,93	2	3,57
IE	78	25	32,05	33	42,31	11	14,10	5	6,41	4	5,13
AI	54	21	38,89	19	35,19	4	7,41	8	14,81	2	3,70
T	76	29	38,16	30	39,47	7	9,21	7	9,21	3	3,95
AJT	15	6	40,00	3	20,00	2	13,33	1	6,67	1	6,67
AGT	3	3	100,00							0	0,00
AAR	2	1	50,00	0	0,00	1	50,00	0	0,00	0	0,00
SAR	12	7	58,33	1	8,33	3	25,00	1	8,33	0	0,00
AJA	0										
Total	296	112	37,84	106	35,81	37	12,50	27	9,12	12	4,05

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	118	6	5,08	45	38,14	43	36,44	16	13,56	8	6,78
CR	182	20	10,99	67	36,81	50	27,47	34	18,68	11	6,04
Total	300	26	8,67	112	37,33	93	31,00	50	16,67	19	6,33

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	596	138	23,15	112	18,79	199	33,39	87	14,60	31	5,20	27	4,53

8-Centre-Auvergne

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	38	8	21,05	18	47,37	9	23,68	2	5,26	1	2,63
IE	50	10	20,00	25	50,00	11	22,00	3	6,00	1	2,00
AI	39	9	23,08	17	43,59	2	5,13	7	17,95	4	10,26
T	62	25	40,32	26	41,94	3	4,84	5	8,06	3	4,84
AJT	13	5	38,46	6	46,15	0	0,00	1	7,69	1	7,69
AGT	0										
AAR	2	0	0,00	1	50,00	1	50,00	0	0,00	0	0,00
SAR	12	4	33,33	5	41,67	2	16,67	0	0,00	1	8,33
AJA	1	1	100,00			0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	217	62	28,57	98	45,16	28	12,90	18	8,29	11	5,07

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	48	0	0,00	14	29,17	20	41,67	10	20,83	4	8,33
CR	96	7	7,29	52	54,17	24	25,00	9	9,38	4	4,17
Total	144	7	4,86	66	45,83	44	30,56	19	13,19	8	5,56

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	361	69	19,11	66	18,28	142	39,34	47	13,02	19	5,26	18	4,99

10-Alsace

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	46	11	23,91	11	23,91	14	30,43	8	17,39	2	4,35
IE	103	40	38,83	24	23,30	20	19,42	11	10,68	8	7,77
AI	49	18	36,73	5	10,20	13	26,53	11	22,45	2	4,08
T	114	23	20,18	24	21,05	32	28,07	26	22,81	9	7,89
AJT	19	4	21,05	4	21,05	5	26,32	5	26,32	1	5,26
AGT	3	1	33,33							2	66,67
AAR	4	0	0,00	3	75,00	1	25,00	0	0,00	0	0,00
SAR	25	10	40,00	5	20,00	6	24,00	3	12,00	1	4,00
AJA	1	1	100,00			0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	364	108	29,67	76	20,88	91	25,00	64	17,58	25	6,87

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	143	8	5,59	62	43,36	28	19,58	10	6,99	4	2,80
CR	150	19	12,67	65	43,33	28	18,67	30	20,00	8	5,33
Total	293	27	9,22	127	43,34	56	19,11	40	13,65	12	4,10

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	657	135	20,55	127	19,33	132	20,09	131	19,94	37	5,63	64	9,74

11-Alpes

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	67	12	17,91	34	50,75	8	11,94	5	7,46	8	11,94
IE	72	27	37,50	31	43,06	6	8,33	5	6,94	3	4,17
AI	55	23	41,82	21	38,18	1	1,82	4	7,27	6	10,91
T	72	22	30,56	29	40,28	4	5,56	8	11,11	9	12,50
AJT	11	6	54,55	2	18,18	1	9,09	0	0,00	2	18,18
AGT	2	2	100,00							0	0,00
AAR	5	1	20,00	3	60,00	0	0,00	1	20,00	0	0,00
SAR	24	6	25,00	13	54,17	2	1,00	2	8,33	1	4,17
AJA	1	1	100,00			0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	309	100	32,36	133	43,04	22	7,12	25	8,09	29	9,39

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	166	3	1,81	61	36,75	72	43,37	21	12,65	10	6,02
CR	165	12	7,27	43	26,06	91	55,15	7	4,24	12	7,27
Total	331	15	4,53	104	31,42	163	49,24	28	8,46	22	6,65

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	640	115	17,97	104	16,25	296	46,25	50	7,81	51	7,97	25	3,91

12-Provence

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	80	29	36,25	24	30,00	22	27,50	2	2,50	3	3,75
IE	123	48	39,02	41	33,33	20	16,26	9	7,32	5	4,07
AI	64	23	35,94	20	31,25	10	15,63	3	4,69	8	12,50
T	137	77	56,20	28	20,44	15	10,95	6	4,38	11	8,03
AJT	34	14	41,18	4	11,76	2	5,88	10	29,41	4	11,76
AGT	5	3	60,00							2	40,00
AAR	5	1	20,00	4	80,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
SAR	29	10	34,48	8	27,59	5	1,00	3	10,34	3	10,34
AJA	4	2	50,00			0	0,00	0	0,00	2	50,00
Total	481	207	43,04	129	26,82	74	15,38	33	6,86	38	7,90

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	161	9	5,59	95	59,01	26	16,15	21	13,04	10	6,21
CR	215	32	14,88	109	50,70	48	22,33	18	8,37	8	3,72
Total	376	41	10,90	204	54,26	74	19,68	39	10,37	18	4,79

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	857	248	28,94	204	23,80	203	23,69	113	13,19	56	6,53	33	3,85

13-Languedoc-Roussillon

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	55	15	27,27	26	47,27	5	9,09	6	10,91	3	5,45
IE	92	34	36,96	32	34,78	16	17,39	5	5,43	5	5,43
AI	51	16	31,37	23	45,10	6	11,76	5	9,80	1	1,96
T	99	35	35,35	31	31,31	16	16,16	10	10,10	7	7,07
AJT	20	9	45,00	6	30,00	5	25,00	0	0,00	0	0,00
AGT	5	4	80,00							1	20,00
AAR	6	2	33,33	1	16,67	3	50,00	0	0,00	0	0,00
SAR	19	3	15,79	11	57,89	2	1,00	2	10,53	1	5,26
AJA	2	0	0,00			2	100,00	0	0,00	0	0,00
Total	349	118	33,81	130	37,25	55	15,76	28	8,02	18	5,16

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	119	16	13,45	45	37,82	24	20,17	24	20,17	10	8,40
CR	168	24	14,29	74	44,05	52	30,95	15	8,93	3	1,79
Total	287	40	13,94	119	41,46	76	26,48	39	13,59	13	4,53

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	636	158	24,84	119	18,71	206	32,39	94	14,78	31	4,87	28	4,40

14-Midi-Pyrénées

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	94	23	24,47	49	52,13	13	13,83	4	4,26	5	5,32
IE	136	46	33,82	48	35,29	19	13,97	16	11,76	10	7,35
AI	61	27	44,26	20	32,79	5	8,20	4	6,56	5	8,20
T	110	53	48,18	38	34,55	5	4,55	4	3,64	10	9,09
AJT	19	7	36,84	4	21,05	1	5,26	2	10,53	5	26,32
AGT	3	2	66,67							1	33,33
AAR	10	4	40,00	4	40,00	2	20,00	0	0,00	0	0,00
SAR	16	9	56,25	6	37,50	0	1,00	1	6,25	0	0,00
AJA	9	5	55,56	0		1	11,11	1	11,11	2	22,22
Total	458	176	38,43	169	36,90	46	10,04	32	6,99	38	8,30

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	131	3	2,29	79	60,31	29	22,14	14	10,69	6	4,58
CR	190	31	16,32	87	45,79	54	28,42	13	6,84	5	2,63
Total	321	34	10,59	166	51,71	83	25,86	27	8,41	11	3,43

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	779	210	26,96	166	21,31	252	32,35	73	9,37	49	6,29	32	4,11

15-Aquitaine-Poitou-Charentes

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	43	16	37,21	21	48,84	4	9,30	1	2,33	1	2,33
IE	61	20	32,79	27	44,26	9	14,75	4	6,56	1	1,64
AI	57	34	59,65	16	28,07	3	5,26	4	7,02	0	0,00
T	110	59	53,64	32	29,09	5	4,55	4	3,64	10	9,09
AJT	17	4	23,53	6	35,29	0	0,00	2	11,76	5	29,41
AGT	0										
AAR	6	1	16,67	4	66,67	1	16,67	0	0,00	0	0,00
SAR	17	8	47,06	6	35,29	2	1,00	0	0,00	1	5,88
AJA	6	4	66,67			1	16,67	0	0,00	1	16,67
Total	317	146	46,06	112	35,33	25	7,89	15	4,73	19	5,99

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	119	5	4,20	45	37,82	56	47,06	8	6,72	5	4,20
CR	144	19	13,19	60	41,67	44	30,56	15	10,42	4	2,78
Total	263	24	9,13	105	39,92	100	38,02	23	8,75	9	3,42

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	580	170	29,31	105	18,10	212	36,55	48	8,28	28	4,83	15	2,59

16-Siège

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	64	7	10,94	19	29,69	31	48,44	5	7,81	2	3,13
IE	79	20	25,32	19	24,05	23	29,11	9	11,39	8	10,13
AI	48	12	25,00	12	25,00	4	8,33	13	27,08	7	14,58
T	89	19	21,35	22	24,72	5	5,62	33	37,08	10	11,24
AJT	21	7	33,33	5	23,81	0	0,00	0	0,00	9	42,86
AGT	3	1	33,33							2	66,67
AAR	23	2	8,70	11	47,83	7	30,43	3	13,04	0	0,00
SAR	30	7	23,33	5	16,67	9	1,00	2	6,67	7	23,33
AJA	12	6	50,00			2	16,67	2	16,67	2	16,67
Total	369	81	21,95	93	25,20	81	21,95	67	18,16	47	12,74

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	15	0	0,00	10	66,67	2	13,33	3	20,00	0	0,00
CR	6	0	0,00	1	16,67	4	66,67	1	16,67	0	0,00
Total	21	0	0,00	11	52,38	6	28,57	4	19,05	0	0,00

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	390	81	20,77	11	2,82	99	25,38	85	21,79	47	12,05	67	17,18

17-Bretagne-Pays de Loire

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	26	4	15,38	9	34,62	7	26,92	3	11,54	3	11,54
IE	47	16	34,04	21	44,68	9	19,15	2	4,26	2	4,26
AI	28	6	21,43	17	60,71	1	3,57	4	14,29	0	0,00
T	59	9	15,25	19	32,20	6	10,17	9	15,25	16	27,12
AJT	10	2	20,00	3	30,00	0	0,00	1	10,00	4	40,00
AGT	0										
AAR	4	1	25,00	3	75,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
SAR	12	7	58,33	3	25,00	0	0,00	0	0,00	2	16,67
AJA	12	6	50,00			2	16,67	2	16,67	2	16,67
Total	198	51	25,76	75	37,88	25	12,63	21	10,61	29	14,65

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	69	6	8,70	28	40,58	20	28,99	10	14,49	5	7,25
CR	114	8	7,02	43	37,72	34	29,82	18	15,79	11	9,65
Total	183	14	7,65	71	38,80	54	29,51	28	15,30	16	8,74

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	381	65	17,06	71	18,64	129	33,86	53	13,91	45	11,81	21	5,51

18-Nord-Picardie

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	29	10	34,48	7	24,14	10	34,48	1	3,45	1	3,45
IE	39	22	56,41	4	10,26	9	23,08	2	5,13	2	5,13
AI	17	6	35,29	4	23,53	1	5,88	4	23,53	2	11,76
T	32	14	43,75	5	15,63	7	21,88	2	6,25	4	12,50
AJT	3	3	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
AGT	0										
AAR	0										
SAR	4	4	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
AJA	2	2	100,00			0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	126	61	48,41	20	15,87	27	21,43	9	7,14	9	7,14

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	42	1	2,38	20	47,62	10	23,81	8	19,05	3	7,14
CR	74	9	12,16	30	40,54	9	12,16	20	27,03	6	8,11
Total	116	10	8,62	50	43,10	19	16,38	28	24,14	9	7,76

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	242	71	29,34	50	20,66	39	16,12	55	22,73	18	7,44	9	3,72

19-Normandie

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	10	3	30,00	6	60,00	0	0,00	0	0,00	1	10,00
IE	20	12	60,00	5	25,00	1	5,00	1	5,00	1	5,00
AI	16	8	50,00	6	37,50	1	6,25	1	6,25	0	0,00
T	28	14	50,00	6	21,43	4	14,29	0	0,00	4	14,29
AJT	8	4	50,00	3	37,50	0	0,00	1	12,50	0	0,00
AGT	1	1	100,00							0	0,00
AAR	1	1	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
SAR	3	0	0,00	0	0,00	1	33,33	0	0,00	2	66,67
AJA	0										
Total	87	43	49,43	26	29,89	7	8,05	3	3,45	8	9,20

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	29	1	3,45	15	51,72	9	31,03	3	10,34	1	3,45
CR	35	3	8,57	15	42,86	10	28,57	3	8,57	4	11,43
Total	64	4	6,25	30	46,88	19	29,69	6	9,38	5	7,81

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	
Total	151	47	31,13	30	19,87	45	29,80	13	8,61	13	8,61	3	1,99

20-Côte d'Azur

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	27	5	18,52	16	59,26	3	11,11	3	11,11	0	0,00
IE	34	9	26,47	20	58,82	4	11,76	1	2,94	0	0,00
AI	29	8	27,59	14	48,28	1	3,45	3	10,34	3	10,34
T	47	6	12,77	27	57,45	3	6,38	9	19,15	2	4,26
AJT	4	2	50,00	1	25,00	0	0,00	1	25,00	0	0,00
AGT	1	1	100,00							0	0,00
AAR	2	0	0,00	0	0,00	2	100,00	0	0,00	0	0,00
SAR	8	8	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
AJA	3	1	33,33			1	33,33	1	33,33	0	0,00
Total	155	40	25,81	78	50,32	14	9,03	18	11,61	5	3,23

Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO	
DR	38	2	5,26	15	7,00	17	27,00	3	7,89	1	2,63
CR	61	7	11,48	27	44,26	20	32,79	5	8,20	2	3,28
Total	99	9	9,09	42	42,42	37	37,37	8	8,08	3	3,03

ITA+Chercheurs	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES
Total	254	49	19,29	42	16,54	115	45,28	22	8,66	8	3,15	18 7,09

IN2P3

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	74	19	25,68	23	31,08	19	25,68	7	9,46	6	8,11
IE	112	27	24,11	43	38,39	12	10,71	19	16,96	11	9,82
AI	94	34	36,17	41	43,62	6	6,38	9	9,57	4	4,26
T	47	6	12,77	27	57,45	3	6,38	9	19,15	2	4,26
AJT	32	18	56,25	8	25,00	3	9,38	1	3,13	2	6,25
AGT	0										
AAR	6	0	0,00	3	50,00	3	50,00	0	0,00	0	0,00
SAR	32	18	56,25	7	21,88	2	6,25	1	3,13	4	12,50
AJA	5	2	40,00			0	0,00	0	0,00	3	60,00
Total	402	124	30,85	152	37,81	48	11,94	46	11,44	32	7,96

TPN	Expr.	SNPCEN		SGEN	
CAP1	43	43	100,00		
CAP2	76	65	85,53	11	14,47
CAP3	94	75	79,79	19	20,21
Total	213	183	85,92	30	14,08

ITA+TPN	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES	SNPCEN
Total	615	124	20,16	182	29,59	48	7,80	46	7,48	32	5,20 183 29,76

INSU

ITA	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		SNPTES		FO	
IR	8	0	0,00	0	0,00	1	12,50	1	12,50	6	75,00
IE	3	0	1,00	1	33,33	0	0,00	1	33,33	1	33,33
AI	3	0	0,00	1	33,33	2	66,67	0	0,00	0	0,00
T	10	1	10,00	1	10,00	2	20,00	2	20,00	4	40,00
AJT	3	1	33,33	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	66,67
AGT	0										
AAR	0										
SAR	0										
AJA	1	0	0,00			0	0,00	0	0,00	1	100,00
Total	28	2	7,14	3	10,71	5	17,86	4	14,29	14	50,00

Donnez votre avis

[[Sommaire](#) | [Recherche](#) | [Nouveau](#)]

Séance du CSRT du 21 septembre 1999

De: Gilles Cohen-Tannoudji
Date: 22/09/99
Time: 11:45:21
Remote Name: 132.166.48.44

Commentaires

Voici le texte de l'intervention que j'ai faite lors de cette séance: Le gouvernement a rendu public, le 2 août dernier, sa décision de coopérer avec le gouvernement de Grande-Bretagne et le Wellcome Trust pour la construction d'un synchrotron de troisième génération (projet DIAMOND) dont la localisation sera de la responsabilité de la Grande-Bretagne. De fait, cette décision apparaît comme un abandon du projet SOLEIL en faveur duquel le CSRT avait pris position en séance plénière le 2 juillet 1997, en le qualifiant de hautement prioritaire. Cette décision suscite l'incompréhension et la réprobation unanimes de la communauté scientifique qui demande au gouvernement d'y renoncer. Le CSRT, pour sa part, devrait réitérer sa position de 1997 en faveur du projet SOLEIL et stigmatiser une décision qui porte atteinte à un domaine d'excellence de la science française.

Le projet SOLEIL, qui était soutenu par le gouvernement précédent a été approuvé par toutes les instances qui ont eu à en juger, et il n'a fait l'objet d'aucune critique publique de la part du ministère. Le " rapport Clavin ", qui semble-t-il lui était défavorable, a été tenu secret. Une telle méthode de prise de décision crée un climat détestable qui ternit l'image internationale de notre pays, comme en témoigne l'article paru récemment dans la revue nature (Vol. 401, 16 septembre 1999, p. 195). Après avoir rappelé que " de nombreux rapports indépendants en France et au niveau européen avaient, au cours des dernières années, conclu que les besoins (en rayonnement synchrotron) en Grande-Bretagne et en France étaient plus que suffisants pour justifier deux machines ", l'auteur de l'article évoque ce rapport et suggère que si le ministère " sait quelque chose que les autres ignorent, sûrement, (il) devrait soumettre ses évidences à un examen critique ". Le CSRT devrait demander que le rapport Clavin soit rendu public dans le cadre d'une auto-saisine visant à remettre à plat l'ensemble du dossier SOLEIL. S'il est un domaine où la concertation entre les tutelles et la communauté scientifique est absolument indispensable c'est bien celui de la politique des grands équipements scientifiques. Or des décisions comme l'abandon de SOLEIL semblent se prendre sur la base d'orientations sommaires et schématiques, qui n'ont fait l'objet d'aucun débat contradictoire et qui laissent de côté toute la complexité des facteurs à prendre en compte pour pouvoir faire des choix raisonnables. Depuis la non-reconduction du conseil des très grands équipements, le CSRT semble être la seule instance représentative où une telle concertation puisse se développer. La politique des grands équipements scientifiques devrait donc être un chantier hautement prioritaire du CSRT. Gilles Cohen-Tannoudji

Tribune de Discussion 23^{ème} CONGRES du SNTRS-CGT

« *I have a dream* »

« un SNTRS CGT véritablement Intercatégoriel et Inter-EPST rassemblant TOUS les personnels de TOUS les EPST ! »

par

Jean KISTER (Section Nationale INSERM)

I- Un SNTRS véritablement Inter-Catégoriel :

Même si nous revendiquons d'être un **syndicat « intercatégoriel »**, bien souvent la réalité de notre pratique nous amène parfois à laisser de côté certains de nos collègues n'ayant pas toujours la même « facilité » d'expression (catégorie C) ou devant faire face à des réelles difficultés pour exercer une activité syndicale (problème de la hiérarchie pour les administratifs, disponibilité et manque de motivation pour les thésards, pressions multiples et aucunes garanties statutaires pour les précaires ...).

De même pour les Chercheurs, la mise en place d'un « Secteur Chercheur » faisant suite à l'intégration des adhérents de l'ex-USCA au SNTRS n'a pas pour autant réglé tous les problèmes d'une véritable implication de ceux-ci dans la vie du syndicat, loin s'en faut.

Ainsi, cela doit être un souci permanent de l'ensemble du syndicat, des directions nationales au simple adhérent, de **faire attention à notre façon de communiquer, d'associer au mieux l'ensemble des syndiqués par le débat** dans les sections et à tous les niveaux.

Ces « bonnes paroles » dites, très « jargon CGT », et l'on se sent tranquille ... jusqu'au prochain congrès où le constat, récurrent, d'un manque d'engagement de toutes ces « catégories » dans l'activité syndicale est à nouveau reposé ... Il ne suffit donc pas de clamer tous les matins : « nous sommes intercatégoriel » pour ensuite se lamenter parce que de nombreuses « catégories » de personnels de nos laboratoires ou services « se sentent sur la touche » !

J'aimerais, pour changer un peu ce discours, donner quelques exemples de notre pratique sur les 2 années passées envers les **administratifs à l'INSERM** et sur le problème plus global de la « **spécificité Chercheur** » afin d'essayer d'en faire un **bilan** et surtout de voir **comment on pourrait faire mieux** (avec quelques propositions d'amendements aux projets de statuts du SNTRS CGT).

1- Les Administratifs :

Il y a une condition absolument nécessaire pour envisager une quelconque activité syndicale soit au siège INSERM soit dans une ADR, c'est avoir au moins un(e) camarade motivé(e) qui veut « bouger » !! Ainsi, bien souvent nos succès dans ce milieu dépendent directement soit du moral de ces « bonnes volontés » soit de leurs disponibilités. Et le

départ d'un(e) entre eux se traduit par un calme plat pour un bon moment !! Il faut donc **animer** un peu les choses et c'est ce que le bureau de la section INSERM du SNTRS a essayé de faire, grâce, bien évidemment, à quelques copines et aussi profitant d'une « actualité » : le plan d'intégration des Administratifs dans les corps de Techniciens et d'Ingénieurs.

Au départ, il y avait la position « juste » et « officielle » du SNTRS : plutôt favorable à ce processus car il va dans le sens d'une simplification des grades et, en théorie, la carrière est meilleure en IT qu'en Administratif. C'était sans compter avec l'avis des intéressés eux-mêmes à commencer par nos propres adhérents : de grandes inquiétudes sur l'avenir de leur « catégorie » avec un attachement insoupçonné à « l'identité administrative » et des réticences quant aux conditions de cette intégration, tout à fait justifiées.

Après de nombreuses et riches discussions en « **groupe de travail Administratifs** », nous avons pu mettre au point **ensemble** des revendications précises (sur le montant des primes, ...) et une attitude vis à vis de la direction générale, en particulier lors de nos interventions au CTPC, le tout étant ensuite **approuvé par la Commission Exécutive** de la Section INSERM. Dans le même temps, nos copines ont diffusé un tract très bien accueilli aux personnels du siège et une AG a été organisée par la section du siège et le bureau INSERM réunissant plus de 40 personnes. Ainsi, les personnels administratifs ont pu être informés et choisir de changer ou non de statut en toutes connaissances de cause et nous avons même obtenu une sensible revalorisation des primes pour les SAR, lesquelles étaient vraiment les plus dévalorisées.

Mais surtout, à mon avis, le syndicat a pu mieux percevoir la réalité du vécu ou plutôt du malaise de cette catégorie et mieux être à même de faire des propositions qui correspondent vraiment à leur attente. Tout n'est encore réglé et notre activité chez les administratifs INSERM est encore très fragile !

Mais cet exemple montre bien que **l'on peut faire du « spécifique » à partir des personnels concernés dans le cadre d'un « groupe de travail »** et avec une aide du Bureau pour élaborer des textes et des revendications, lesquels sont ensuite **débattus et approuvés par les instances du syndicat**, à savoir

la Commission Exécutive INSERM, voir le Bureau à défaut.

2- Les Chercheurs :

Pour ce qui concerne les Chercheurs, la situation est forcément plus complexe du fait de « l'histoire ».

- l'intégration de l'USCA au SNTRS-CGT : la fin de la division

Si l'intégration des adhérents de l'USCA au SNTRS CGT depuis le début de l'année 1998 est évidemment une bonne chose, elle a été surtout la fin d'un processus de « **dépassement de la division CGT** ». A ce titre, on ne peut que se féliciter. Mais justement, à cause de cette situation, **il n'y a pas eu de débat de fond au SNTRS-CGT sur le « métier de chercheur », la manière d'intégrer la « spécificité Chercheur » dans l'activité syndicale**, ... Les propositions soumises au CSN de fin 1997 devant décider la « fusion » de l'USCA dans le SNTRS avaient été le résultat de « négociations » entre les deux Bureaux Nationaux, ce que l'on a parfois appelé le « contrat de mariage » !

Cela a donc été un **processus décidé d'« en haut »** ! Ni les adhérents SNTRS et USCA, ni les instances du SNTRS n'ont véritablement eu la possibilité de remettre en cause ce compromis dans les faits (même si cela est toujours possible en théorie, avec le risque de tout faire « capoter » au dernier moment ! et le plus important était, je le répète : la fin de la division, même au prix d'un débat tronqué).

Il me semble important de rappeler ce contexte car il permet de mieux comprendre pourquoi aujourd'hui il y a encore des difficultés « à vivre ensemble », pourquoi certains électeurs USCA ne votent pas automatiquement SNTRS, ... **Oublier qu'il y avait deux syndicats, c'est oublier qu'il y avait bien deux conceptions parfois très différentes et du « métier chercheur » et de la pratique syndicale**. Ces différences n'ont pas pour autant disparu, du moins chez les anciens responsables de l'USCA. Il me semble nécessaire qu'à ce 23^{ème} Congrès du SNTRS-CGT ait enfin lieu le débat de fond, dans un contexte nouveau avec l'hypothèque de la division derrière nous (le processus de disparition de l'USCA étant à mes yeux devenu aujourd'hui irréversible).

- spécificité du « métier » de chercheur ? : en débat, un débat

Rappeler que la création de l'USCA était la conséquence de la volonté de créer un syndicat **catégoriel chercheur CGT** est une **évidence** et ce n'est pas faire insulte à ces anciens dirigeants. Certains membres ou sympathisants de l'USCA l'étaient sur cette base « catégorielle » et il n'est donc pas surprenant que certains adhérents USCA ne se soient pas syndiqués au SNTRS ni que l'on ne retrouve pas exactement le total des voix USCA plus SNTRS aux élections ! Même si le pourcentage de ces cas est quand même assez faible par rapport à la grande majorité de ceux qui ont fait le pas de rejoindre le SNTRS (soyons juste, il ne s'agit pas de foules immenses !! et le SNTRS avait aussi de

nombreux chercheurs adhérents avant la fusion de l'USCA : à l'INSERM, les effectifs chercheurs USCA et SNTRS étaient à peu près les mêmes, soit environ une dizaine chacun !!).

La fusion et la prochaine disparition de l'USCA ne signifient pas que la **conception d'une activité syndicale « catégorielle » Chercheur**, décidée, animée par les seuls chercheurs, en direction des seuls chercheurs, ne persiste pas encore dans la tête de certains de nos actuels responsables du Secteur Chercheurs SNTRS ! Il y en a même pour défendre l'idée qu'être « intercatégoriel » ce serait que chaque catégorie décide SEULE de son activité (tract, revendication, profession de foi, action ...) sans en référer aux autres, l'intercatégoriel n'étant que l'« addition » de ces différentes catégories dans un seul syndicat SNTRS.

Bien évidemment cette conception est tout à fait à l'opposée de celle adoptée par les derniers congrès du SNTRS pour qui, **être un syndicat intercatégoriel c'est décider tous ensembles de nos revendications et de nos positions tout en permettant à chaque catégorie de faire reconnaître sa spécificité, mais enrichie de l'apport de tous les autres**. C'est justement par l'apport de tous que nous sommes en capacité de mieux faire face aux mauvais coups et de proposer des alternatives crédibles tout en élaborant des revendications pour toutes les catégories et en rassemblant dans l'action l'ensemble des personnels.

Ce débat sur la « spécificité chercheur » masque en fait un autre débat beaucoup plus fondamental sur le « **métier de chercheur** ». Pour moi, ce n'est pas si évident que cela d'admettre qu'il a un métier de Chercheur, je serais plutôt pour dire qu'il y a **une activité de Recherche** effectuée par un **collectif (l'équipe)** associant des personnes aux profils différents, plus ou moins théoricien, plus ou moins expérimentaliste, plus ou moins ingénieur etc. Le fait d'être CR ou DR ou IR est souvent plus dû aux circonstances lors du recrutement qu'à une différence de nature profonde et surtout définitive ! Ainsi on peut très bien concevoir dans une vie professionnelle d'environ trente ans, des **passages à des fonctions soit de recherche pure, soit d'ingénierie** selon les périodes ou en fonction des projets. Vouloir voir dans la répartition des corps actuels (ITA et Chercheurs) une division du travail « du garçon de labo au directeur d'Unité » calquée sur celle « du manœuvre au patron en passant par les cadres » d'une entreprise est à mon sens très réducteur et méprisant pour nos collègues techniciens, sans lesquels nombres de nos « beaux cerveaux », tout « cadres-chercheurs » soient-ils, n'auraient pu sortir le moindre résultat scientifique ! Et surtout cela est nier le **caractère collectif et pluridisciplinaire de l'activité de recherche**.

C'est pourquoi le SNTRS CGT propose qu'il y ait **une fusion entre les corps CR et IR** dans le cadre d'une réduction du nombre de corps (BRS n°337, Avril 1997). De même il serait envisageable qu'un **jeune docteur puisse être recruté à l'INSERM ou au CNRS dans une fonction non**

définitive pour une période d'environ 2 à 3 ans dans laquelle il pourrait à la fois avoir une activité de recherche et technique lui permettant ensuite, avec une évaluation adéquate, d'être intégré soit comme chercheur soit comme ingénieur. Il me semble que l'on doit aussi **favoriser les passerelles entre CR et IR dans les deux sens** mais pour que cela soit « crédible », il faut bien évidemment revoir le niveau actuel des primes des CR !! Ainsi, à ce jour, un IR2 voulant passer CR1 perdrait environ 20 000F par an !!

Autrement dit, **on ne naît pas « chercheur » ou « ITA » et il n'y a pas de prédisposition génétique !** Il ne doit pas y avoir de domaine réservé à telle ou telle catégorie dans l'activité du syndicat.

- **« liberté » ou responsabilité du chercheur ? liberté individuelle ou collective ?**

Que n'avons nous pas entendu au sujet de la menace de remettre en cause la sacro-sainte « liberté du chercheur » tant de la part du Ministère que même de certaines forces syndicales « compromises » avec le(s) pouvoir(s) ! Déjà il faudrait définir ce **mythe de la « liberté du chercheur »** : par le biais de toutes les sources de financement nécessaires aujourd'hui pour espérer mener à bien un thème de recherches, il m'apparaît bien illusoire de se déclarer « libre » ne serait-ce que par toutes les justifications que doit donner le chercheur-demandeur pour obtenir ces crédits !

Il y a là une **confusion entre deux niveaux** : celui du **choix de thèmes de recherche d'une manière globale** (impliquant nécessairement l'ensemble de l'institution dans lequel travail l'équipe) et celui **des choix de la manière de mener à bien ceux-ci (méthodes, protocoles, questions nouvelles, ...)** qui, bien évidemment, n'appartiennent qu'à l'équipe de recherche.

Ce qu'il faut faire, c'est **défendre l'autonomie d'évaluation et de décision scientifiques des instances démocratiques des organismes de recherches** en particulier dans le choix des hommes et des structures et dans les définitions des thématiques à développer tout en reconnaissant que les tutelles, c'est à dire à la fois le gouvernement et le parlement, sont tout à fait en droit et ont même le devoir de définir des priorités de recherches à l'échelle du pays. C'est bien parce que les projets de décrets d'Allègre remettaient gravement en cause ces équilibres, en voulant que tous les choix scientifiques soient fait au niveau du Ministère, que nous avons appelé à l'action les personnels afin de les combattre.

Il est aujourd'hui largement admis dans le SNTRS CGT que **l'on ne peut se satisfaire du simple maintien du statut-quo et qu'il faut rénover en profondeur le fonctionnement des instances d'évaluation des EPST** notamment dans le but d'une **meilleure prise en compte des besoins sociaux et des inégalités de notre pays**. Ainsi, des pans importants de la recherche correspondant aux missions de l'INSERM sont mal pris en compte (santé publique, épidémiologie, biophysique, ...) voire ont été carrément sabordés (GBM, Handicap). Le

fonctionnement des instances scientifiques (CN, CSS) est essentiellement organisé autour de **l'étude de dossiers** (chercheurs ou unités) : **l'examen de ces dossiers ne constitue pas une véritable politique scientifique !** La Section INSERM du SNTRS CGT a proposé de développer des **structures transversales de réflexion et de proposition (InterCommissions)** devant permettre de réagir rapidement et de manière coordonnée à des problématiques nouvelles en préservant les équilibres thématiques et, par leur **ouverture sur le monde socio-économique**, permettre également de **mieux prendre en compte la dimension de « santé publique »**.

Quant à la **liberté individuelle du chercheur**, elle a, elle aussi, une limite qui celle déjà **ne pas nuire !** c'est à dire que **tout acteur de la recherche doit être aussi citoyen** et donc réfléchir aux éventuelles conséquences de ses recherches (ainsi pour le clonage humain, l'armement nucléaire, les OGM, ...). Autrement dit, la « science » ne justifie pas de faire n'importe quoi. Dans le domaine de la recherche biomédicale, impliquant soit directement l'homme soit des produits d'origine humaine, l'acteur de recherche (ITA et chercheur) se doit de respecter les règles de **Bonnes Pratiques de Laboratoires (BPL)** ainsi que les **lois Ethiques**. Certains chercheurs pensent que la mise en place de ces BPL et le respect des règles d'Ethique constituent une contrainte voire un blocage de leur recherche. Cet état d'esprit est bien le révélateur d'une méconnaissance de ce qu'est une démarche **d'éthique citoyenne** : si nul ne songe à limiter la science, une éthique biomédicale citoyenne doit permettre de mieux appréhender les conséquences de l'application des avancées actuelles dans la perspective d'une **protection plus claire de l'homme**, tant en ce qui **concerne sa dignité que sa sécurité**, et de **définir les limites de l'infranchissable**.

Il ne faut pas se tromper de débat : ce ne sont pas les exigences des règles d'éthique et le respect des BPL qu'il faut dénoncer mais bien l'austérité des moyens et surtout le manque criant de recrutement d'ITA et de chercheurs statutaires et formés dans nos laboratoires !

- **bilan du « Bureau » du Secteur Chercheur du SNTRS CGT**

Il y a donc maintenant près de 2 ans qu'a été mis en place réellement le **« Secteur Chercheur » du SNTRS CGT** (même si celui-ci existe en théorie depuis le 21^{ème} congrès dans les statuts du SNTRS !) dont l'activité a essentiellement été celle de son **« bureau »**. Celui-ci a été composé de chercheurs et de quelques IR proposés par une Assemblée des Chercheurs du SNTRS du 7 novembre 1997 et approuvés par le CSN du 21 novembre 1997. Cette structuration en « Bureau » était un des points « négociés » entre les BN de l'USCA et du SNTRS. Il me semble donc tout à fait légitime à ce 23^{ème} congrès du SNTRS, de faire un **bilan de l'activité de ce bureau du Secteur Chercheur**.

Dès le début 1998, les premiers actes de ce bureau fut **d'éditer et de diffuser des textes sur la réforme de l'INSERM** qui était alors en plein débat : c'est ainsi qu'une **« déclaration »** signée

« SNTRS CGT Secteur Chercheur » fut diffusée à toutes les unités INSERM par fax développant des commentaires et des idées, sinon en opposition, mais en net décalage avec le contenu de la déclaration de la CE INSERM, débattue très largement en présence de nombreux chercheurs syndiqués, et très largement approuvée. Il s'agit là tout simplement d'une « double expression » **contradictoire du SNTRS CGT** à propos de l'INSERM (il faut bien appeler un chat, un chat !!). Il s'est vite avéré que ces textes étaient seulement le fait d'un ou de deux membres chercheurs, sans aucune concertation de l'ensemble des membres de ce bureau, encore moins de l'ensemble des chercheurs syndiqués à l'INSERM, ni évidemment sans le moindre avis ni de la CE ni du Bureau de la Section INSERM, ni même de la CE et du Bureau National du SNTRS.

Or, de telles « déclarations » ou « lettres » aux directions générales du CNRS ou de l'INSERM, au Ministre, toutes signées « Bureau du Secteur Chercheur SNTRS CGT », allaient par la suite se multiplier, parmi lesquelles on pourraient rappeler la fameuse « affaire Meudon », les courriers tout aussi intempestifs vis à vis du DG de l'INSERM sans que le Bureau INSERM en soit seulement informé, ... La liste serait ainsi longue de tous ces actes caractérisant un **fonctionnement en tant que structure « exécutive » du SNTRS de ce « bureau » du Secteur Chercheur** ou plus précisément d'une poignée de ses responsables, reconstituant ainsi, de fait, l'ancienne direction de l'USCA en « interne ».

Que dire également du contenu des 5 « SNTRS Informations Spécial Chercheurs » sous titrés « Syndicalisme Recherche » : si on excepte deux ou trois articles de défense de cas individuels, tout à fait nécessaires et à leurs places, **il ne s'agissait que de commentaires sur la politique générale au CNRS ou à l'INSERM, voire parfois la reprise intégrale de textes déjà publiés dans le BRS ! Où est l'expression « spécifique » Chercheur ?**

- **animation ou « double direction » ?**

Dans cette « dérive » catégorielle de l'activité du « Secteur Chercheur », il semble bien que ce soit la **structuration en « Bureau »** qui ai permis à quelques chercheurs ex-dirigeants de l'USCA de reproduire leur fonctionnement passé au sein du SNTRS. De ce fait, **la grande majorité des chercheurs syndiqués au SNTRS a été complètement dépossédée de ses possibilités d'intervention, d'expression et de réaction !**

Il y a eu seulement 2 **Assemblées Générales des Chercheurs SNTRS CGT** (Novembre 1998 et Juin 1999) ce qui est bien peu, même si je connais la réelle difficulté à organiser ce type de réunion. Mais à chaque fois, ce fut une réunion intéressante où un véritable débat a pu avoir lieu bien au delà des seuls « habitués » du Bureau du Secteur Chercheur et en présence également de quelques ITA. Ainsi, lors de la dernière AG Chercheurs le 4 Juin 1999, un débat riche a eu lieu sur le problème des « **jeunes équipes émergentes** » ce qui a permis d'aller plus loin que le seul argument du « piège » du pouvoir contre les unités et doit marquer le début d'une réflexion plus

importante du syndicat notamment en prenant en compte l'aspiration légitime de nombre de jeunes chercheurs à prendre des responsabilités en créant leur propres équipes. **Il y a là véritablement du travail « Spécifique » à faire pour le Secteur Chercheur !!**

Mais force est de constater que ces débats sont souvent sans lendemain et que bien vite le « bureau du Secteur Chercheur » reprend son autonomie dans sa « double expression » de politique générale du SNTRS ! **Où sont les campagnes et le matériel « spécifiques » en vue de la syndicalisation des jeunes chercheurs nouvellement recrutés, ou envers les thésards**, ce qui devrait être, à mon sens, la première tâche d'un véritable travail d'animation spécifique dans cette catégorie !! On pourrait aussi concevoir une « **liste de discussion** » sur le WEB permettant à nos adhérents chercheurs isolés d'être informés et de s'exprimer sur les aspects plus « spécifiques » de l'activité syndicale en direction des Chercheurs !! Du travail, il y en a pour ceux qui souhaitent vraiment le développement de l'influence de la CGT chez les Chercheurs, sans pour cela agir en « syndicat corporatiste et catégoriel » : sinon, c'est que l'on s'est trompé de syndicat !

C'est pourquoi il me semble primordial que le « Secteur Chercheur » ait à sa tête un « Collectif d'Animation » et non un Bureau, comme je le propose dans l'**amendement** ci-dessous au projet de **Statuts du SNTRS** : il ne s'agit pas d'un problème de sémantique mais bien de **démocratie** ! En effet, seul le **respect des instances décisionnelles du SNTRS** que sont le Congrès, le CSN, la Commission Exécutive et le Bureau National, et pour ce qui concerne l'INSERM, la CE et le Bureau INSERM, permet la **garantie de la vie démocratique** de notre syndicat en **assurant à chaque syndiqué, à quelle catégorie qu'il appartienne, les mêmes droits et les mêmes devoirs** ! Permettre à une catégorie qu'elle puisse continuer à s'organiser en groupe autonome à l'intérieur du SNTRS, pouvant engager le syndicat par des textes, des déclarations, des communiqués, des lettres, ... sans avis préalable et ni consultation des instances du syndicat, c'est admettre qu'il y a deux types d'adhérents ! Et c'est bien ce qui c'est passé pendant deux ans d'activité du « Bureau du Secteur Chercheur » car, qu'on l'admette ou non, le **terme « Bureau » implique un rôle d'« exécutif »** alors qu'il ne s'agit dans notre esprit seulement d'« **animation** » de l'activité syndicale !

- **proposition d'amendement n°1 au projet de statuts SNTRS :**

Article 19 :

« ... L'animation de ce Secteur Chercheurs est assurée par un **Collectif d'Animation**. Son responsable est désigné par le Bureau National du SNTRS parmi les membres du **Collectif d'Animation** du Secteur Chercheurs, après débat avec ce dernier.

Une réunion nationale des adhérents chercheurs ... Elle désigne les membres du **Collectif d'Animation** du Secteur et peut proposer au Congrès du SNTRS des candidatures à la Commission Exécutive. »

II- Un SNTRS véritablement Inter-EPST :

1- le poids de « l'Histoire »

Ce qui m'a toujours frappé en arrivant au SNTRS CGT, c'est que notre « **champ de syndicalisation** » soit limité aux seuls CNRS, INSERM et INRIA : « **cela est du à l'Histoire !** » est la réponse entendue à chaque fois que je m'étonnais de ce fait !! Réponse se voulant définitive ! Comme si les faits résultant d'un processus « historique » devaient à tout jamais rester immuables ! Devons-nous, pour l'éternité, nous satisfaire de cette situation et ne pas chercher à la surmonter ? Car, dans notre pratique syndicale quotidienne, nous sommes plutôt affaibli par cette « **division** » en particulier dans la défense de nos **statuts de personnels d'EPST** qui sont aujourd'hui l'objet d'attaques importantes et qui concernent bien évidemment l'ensemble des personnels des EPST !! On comprend mal ce qui différencieraient nos 3 EPST des autres !! Parfois certains avance l'idée que le SNTRS rassemblerait plutôt les EPST de « recherche fondamentale » par rapport aux autres « plus appliqués » ? Que l'on m'explique alors en quoi l'INRIA est moins impliqué dans les applications que l'INRA ou même l'IRD (ex-ORSTOM), et même, à un degré moindre, l'INSERM ? ? Cet argument ne tient pas !

On a même vu récemment nos camarades CGT de l'INRA reprendre entièrement notre argumentaire de la loi sur l'innovation, arguant qu'ils n'auraient pas fait mieux !! De même, la CGT de l'IRD (ex-ORSTOM) nous avoue qu'elle s'appuie sur nos publications pour son activité, n'ayant pas les forces nécessaires pour avoir une réflexion approfondie autonome.

Imaginez donc un instant quelle force aurait un **SNTRS-CGT regroupant l'ensemble des personnels de TOUS les EPST** : nos analyses, notre « **force de frappe** » vis à vis des Ministères et des Directions d'organismes, nos capacités militantes, en seraient largement décuplées ! Car sur bien des sujets, la réflexion actuelle du SNTRS dépasse largement le seul cadre de nos 3 EPST : sur l'évaluation des ITA et des Chercheurs, sur le développement de la démocratie et l'amélioration du fonctionnement des instances scientifiques, sur les questions des BPL et de l'Éthique, sur l'emploi et les carrières, sur l'innovation et les relations Recherche-Entreprises, sur les rapports Recherche-Université, ... il y a beaucoup de convergences possibles.

Il me semble que **regroupés ensemble dans un grand SNTRS-CGT, on aurait aussi beaucoup plus de poids vis à vis de la Confédération CGT** : dans la **FERC** qu'il ne s'agit pas ainsi d'affaiblir mais bien au contraire de la rendre encore plus crédible et plus forte en particulier concernant les relations Recherche - Enseignement Supérieur, dans l'**UGICT** avec le pôle « **Recherche-Technologie** »

pour les contacts Recherche Publique - Recherche Industrielle, dont l'actualité récente a démontré la nécessité. Enfin, il faut aussi éviter les « doublons » du genre réunir les mêmes interlocuteurs mais par des structures différentes !

Devant tant d'immobilisme et de fatalité, il me semblerait très judicieux de profiter de la **demande d'intégration du SGPO (CGT IRD) au SNTRS CGT** pour le faire très vite et mettre une bouteille à la mer sur cette idée d'une **réunification des syndicats CGT des EPST dans le SNTRS CGT**, sans volonté d'hégémonie de notre part, mais simplement parce que cela me semble être la voie évidente de l'efficacité et de l'avenir !!

D'où mes deux amendements au projet de Statuts du SNTRS CGT, certes un peu provocateurs mais pourtant si nécessaires :

2- la demande d'intégration du SGPO-CGT (IRD, ex-ORSTOM)

En espérant qu'à l'époque de notre congrès les « démarches administratives » pour cette intégration soient effectuées et que cela ne prennent pas encore trois ans pour se retrouver au 24^{ème} congrès du SNTRS CGT avec encore la même demande !!

- *proposition d'amendement n°2 au projet de statuts SNTRS :*

Article 1 :

« Parmi les personnels administratifs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et doctorants travaillant dans les laboratoires et services :

- du CNRS,
- de l'INSERM,
- de l'INRIA
- **de l'IRD (ex-ORSTOM)**

... »

3- et les autres EPST ?

- *proposition d'amendement n°3 au projet de statuts SNTRS :*

Article 1 :

« Parmi les personnels administratifs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et doctorants travaillant dans les laboratoires et services :

... »

- *et de tout autre EPST si le syndicat CGT concerné en fait la demande après acceptation par la FERC. »*

On peut penser que je suis irréaliste dans mes propositions, je répondrais simplement comme John Lennon :

« *You may say I am a dreamer, but I am not the only one ...* »

Bicêtre, le 5 août 1999

23ème CONGRES DU SNTRS-CGT
Contribution de Monique BRAS-SCANDELLARI
Retraitée section Marseille

Le Document d'orientation représente 34 pages, soit presque le double du Document revendicatif. Pour un congrès syndical, ce me paraît déjà étrange. Mais regardons de plus près. Je me bornerai à quelques remarques, en essayant de ne pas atteindre 34 pages.

- page 2 : la production capitaliste est partout à l'exception de la Corée du Nord. J'hésite à comprendre mais comme l'humour ne semble pas être une caractéristique du rédacteur.... J'en déduis : « Vive la Corée du Nord » à l'abri du méchant Capital. Cela fera plaisir à Pépé-Dupré, au moins ça. Pour information, moi qui vis dans un affreux pays capitaliste, avec une affreuse Télé aux basques du Capital, je n'oserai pas faire de la pub. pour la Corée du Nord, ce serait même une contre publicité.

- Hégémonie du Capital
 - aucune référence n'est faite à l'effondrement du socialisme des pays de l'Est, c'est pourtant la raison de la présence du Capitalisme partout. Cela frise la malhonnêteté intellectuelle de ne pas le noter. D'autant que la présence des pays socialistes a fonctionné comme un espoir pour tous les peuples du monde. Il ne s'agit pas de jeter le bébé l'eau du bain, mais il faut dire les choses, même si elles dérangent. Car il y avait du positif, dans cette période historique, et le Capital international comptait bien faire table rase. Or les partis communistes n'ont pas disparu, même si certains ont changé de nom.
 - Les luttes contre le capitalisme n'ont jamais disparu, j'en veux pour preuve l'exemple De Michelin. Même si l'affaire n'existait quand le texte a été écrit, il y avait d'autres luttes. En plus, à cette occasion, des sondages ont bien établi que la population française était favorable à l'intervention de l'Etat, dans la sphère économique. Car l'Etat intervient fortement dans l'économie.....où sont les Entreprises « privées » ? Aucune Entreprise dans ce pays ne fonctionne sans l'aide de l'Etat.....dure réalité pour les adorateurs du Privé. Et d'ailleurs ce n'est pas pour rien que la France possède un important secteur public : une exception française .

***Dictature des marchés**

En attendant.... Le colonialisme est mort, et ça c'est positif. Faut-il rappeler à des jeunes naïfs une époque pas si lointaine, où non seulement les grandes puissances (dont la France)régnaien^t sur le marché mondial mais en plus, elles possédaient des pays. Alors évidemment, si on oublie l'histoire, on ne voit aucun progrès.

- Certes la Finance a un grand pouvoir... MAIS IL Y A DE FORTES RESISTANCES, et le Capital n'apparaît comme l'avenir du monde. Le problème, c'est plutôt que les forces opposées au capitalisme sont divisées, alors qu'elles sont de loin majoritaires. La question est : que faire pour surmonter cette division à la fois politique et syndicale.

• *A mon avis, c'est un peu court de voir uniquement l'Hégémonie du Capitalisme Si le texte avait été écrit en 1788, le rédacteur aurait sans doute tablé sur la domination sans partage et éternelle de la royauté !. Un peu de prudence*

- Conséquences humaines : chapitre fourre tout où l'on démontre une fois de plus que tout va mal, et que ça dure, et que ça ne va pas s'améliorer. En gros, si je pensais de cette manière... je me pendrai avant la fin du chapitre... d'autant que ça va encore plus mal dans les chapitres suivants. L'homme ne saurait vivre sans espoir, et si on ne croit pas en Dieu, il faut croire en l'humanité. Franchement, tout ce qui est écrit ici, est un long plaidoyer du désespoir : Tout va de plus en plus mal : Tout faux.

Au passage, une diatribe contre les collectivités locales, c'est à dire, en fait contre la décentralisation. Je m'étonne de n'avoir rien lu contre les langues régionales : ignorance ou prudence ?

- Conflits armés aussi nombreux que par le passé.
Ceci sous que la guerre de 39-45 n'était rien d'autre qu'un banal conflit local. Que reste-t-il des leçons d'histoire du lycée ? Il y a quelque confusion mentale à mettre tout dans le même sac. Voilà qui me rappelle le gros livre écrit par des chercheurs du CNRS... pour démontrer que Hitler et Staline même combat !
- paragraphe sur la Recherche : exposé besogneux à mourir d'ennui. Il me semble que le but devrait ^{être} dégager les grandes lignes, pour être compris, au moins des adhérents du SNTRS.
Même chose à propos des Universités : confus et sans âme. Un détail, l'Express établit un classement des Universités, et alors ? Faut-il interdire la presse, et pense-t-on sérieusement, que l'intervention d'un journal, soit suffisante pour établir la discrimination des diplômes ? Enfin, il faut un aplomb d'enfer, pour reprocher aux personnels des Universités, étudiants compris, la faiblesse de leur opposition. Pourquoi, au CNRS c'est mieux ?
- Démocratie. Là, on est carrément sur une autre planète, avec les Anges.... Pour moi, la démocratie est la confrontation de points de vue, dans un débat passionné et passionnant. Je n'ai jamais senti les ailes d'un Ange, dans les salles de réunion, y compris celles du SNTRS. La démocratie, c'est un débat, jamais tranché. Et d'ailleurs, j'attendais dans un texte d'orientation, plus de questions posées.... En voilà quelques unes :

Faiblesse de la syndicalisation chez les jeunes, pourquoi ?

Faiblesse du syndicalisme en France, faiblesse et division, que faire ? Que proposer concrètement au CNRS ?

Indépendance du syndicat : nouvelle tarte à la crème ? Indépendance n'est pas indifférence.

Le SNTRS réunit des cadres et des non-cadres, c'est une originalité : conséquences ?



Action sociale : améliorer ce qui existe et non démanteler l'économie sociale au profit du secteur marchand !

En date du 5 octobre 1999, le Secrétaire Général du SNTRS-CGT ^{de la} adressé en ces termes aux Ministres : Mme AUBRY, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, M.ALLEGRE, Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, M.ZUCARELLI, Ministre de la Fonction Publique, M.STRAUSS-KAHN, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,

Madame le Ministre, Monsieur le Ministre,

Le CAES a été créé en 1957 à l'initiative des organisations syndicales représentatives au CNRS afin de gérer:

- les activités sociales, culturelles, sportives et de restauration de l'organisme.
Une subvention lui est versée au titre de ces activités
- les prestations auxquelles peuvent prétendre les agents de la fonction publique (subventions administratives, chèques vacances, prêts conventionnés...)
Des conventions spécifiques lient le CNRS et le CAES sont signées à cet effet après aval du contrôleur financier
(Voir détail des activités du CAES dans le document annexé)

La convention qui lie le CAES et le CNRS, lui reconnaît le rôle de Comité d'Entreprise en matière de politique sociale, puisque ce sont les représentants élus des personnels qui gèrent le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES) du CNRS

Le statut de CE d'établissements publics n'existant pas, c'est sous la structure d'une Association loi 1901 que le CAES joue son rôle auprès des agents CNRS et de leurs famille par l'application de tarifs dégressifs sur l'ensemble des prestations.

L'application des nouvelles instructions fiscales des 15 septembre 1998 et 16 février 1999 remet en cause notre système de solidarité. En conséquence les conjoints et enfants d'agents CNRS pourraient être considérés comme "extérieurs" et les prestations dont ils bénéficient en famille, dans les centres de vacances gérés par le CAES, soumises à une facturation avec TVA.

Dans ses Centres de vacances, mais également dans les Centres de Loisirs Educatifs (CLE) le CAES accueille parfois des agents (leurs familles et leurs enfants) d'organismes sociaux avec lesquels le CAES a passé des conventions notamment les personnels des universités. Là également des personnels, qui dépendent du même ministère, ...seraient considérés comme extérieurs !

Au-delà du règlement de ces aberrations, nous attendons une reconnaissance légale avec la création d'une structure de gestion type CE, au CNRS en ce qui concerne les activités sociales, culturelles et sportives sans remettre en cause les autres instances existant dans notre organisme (CA,CTP,CAP,CHS etc..).

Nous vous demandons donc d'étudier avec nous, comme cela est fait au niveau de la Fonction Publique en particulier, une solution au problème nouveau qui nous est posé afin que la structure type CE qui gère l'action sociale ne perde ni prérogatives ni moyens.

IL Y VA DE LA SURVIE DE L'ACTION SOCIALE AU CNRS.

Car déjà la restauration qui était considérée comme sociale par une convention CAES-CNRS, a été remise en cause par la direction du CNRS afin d'externaliser cette activité, la considérant comme activité de service et non plus comme une action sociale. Il est bien évident que nous sommes en total désaccord avec les dispositions prises par le CNRS car elles dessaisissent les représentants du personnel des évolutions et de la gestion de la restauration pour les agents CNRS. L'ensemble, de l'opération de privatisation aura pour conséquence la perte d'emplois stables et une restauration de moins bonne qualité. Les sociétés de restauration collective (SODEXHO-EUREST etc...) par le biais de filiales dans ce même secteur faussent la notion de concurrence et conduit à un monopole déguisé. Qui dit concentration dit normalisation, à partir de centrales d'achats et fourniture de produits d'origine standardisée.

Les enquêtes mises à notre disposition sur la restauration collective "privée", en particulier dans le secteur scolaire, font bien ressortir la "mal-bouffe" produite par ces sociétés et confirment nos inquiétudes.

Tout ceci doit nous faire tous réfléchir et mérite discussion.

Nous attendons de votre Ministère une réflexion qui vous permette de légiférer afin d'améliorer ce qui existe et non de conduire à sa disparition.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire et nous sollicitons un entretien de toute urgence.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Jean OMNES, Secrétaire Général

Copie à Mme DEMESSINE, Secrétaire d'Etat au Tourisme.

NB : le CA du CAES est élu par les 27 000 agents CNRS et 2 000 retraités selon les modalités des élections des CE privés. Le CA est composé de 30 membres : chercheurs, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de services, retraités. Tous les syndicats du CNRS y sont représentés. (CFDT(10), CGT(8), FSU(5), CGC(4), FO(2), FEN(1).

PJ : 1) Les statuts du CAES 2) Convention CNRS-CAES 3) Les activités du CAES

Pour une éthique scientifique face à la mondialisation

Appel à la communauté scientifique mondiale,
à l'occasion de la Conférence mondiale sur les sciences
(Budapest, 26 juin - 1er juillet 1999)

La globalisation envahit tous les domaines de la vie économique et sociale, y compris celui de la science. Il est devenu désormais impossible pour les chercheurs et travailleurs scientifiques de rester les spectateurs passifs d'une transformation qui engage leur avenir.

Mieux que quiconque nous savons que la coopération scientifique mondiale est devenue une exigence. Or la plupart des Etats déclarent que leur politique scientifique doit être orientée vers les besoins de l'économie. En quoi consistent ces besoins ? S'agit-il seulement de l'accroissement de la compétitivité de chaque économie nationale ou pis, de chaque société transnationale ? Faut-il alors admettre que le rôle de la recherche scientifique est d'être un instrument de guerre économique ?

Nous rejetons catégoriquement une telle conception de notre métier, de notre rôle dans la société, de la globalisation. Toute politique scientifique devrait contribuer à un développement durable pour l'humanité et pour son environnement

Cela concerne les scientifiques. Mais cela concerne aussi tous ceux qui jouent un rôle dans le choix des orientations, dans la programmation, le financement et la réalisation de la recherche et de ses applications. Que l'argent vienne d'un Etat, d'une fondation, d'un capital-risque ou bien encore d'une société transnationale, la valeur de tout projet se mesure au but réellement poursuivi, directement ou indirectement, consciemment ou inconsciemment.

Lorsqu'une équipe de recherche fait une découverte fondamentale grâce à de tels financements, il serait incorrect de considérer que cette découverte "a été la cause" des applications, bonnes ou mauvaises. On devrait au contraire se demander si ce ne sont pas les motivations sociales et/ou financières de ces applications qui sont la véritable cause de la découverte. Nous ne croyons pas que l'on puisse faire, de ce point de vue, une distinction entre la recherche fondamentale (parfois dite "pure") et la recherche appliquée. S'agissant de responsabilité sociale et d'éthique, tous les chercheurs, tous les travailleurs scientifiques ont les mêmes obligations.

Cependant des questions graves sont posées. Faut-il faire appel à des considérations morales ou éthiques pour financer ou même autoriser un programme de recherche ? Comment concevons-nous la liberté de la recherche, indispensable à la créativité scientifique ? Pour nous, travailleurs scientifiques, le bien et le mal ne sont pas des notions abstraites, mais l'expression du choix de la communauté des hommes et des femmes du monde entier quant à leur avenir et celui des générations futures. En d'autres termes, c'est l'expression de notre engagement pour un développement durable.

Nous faisons nôtre la déclaration de Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO : *"Nous observons que la richesse et le pouvoir sont concentrés à l'échelle mondiale, entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint d'individus, ce qui est très dangereux, car il s'ensuit une aggravation de la misère, de la frustration, des extrémismes et de la violence. Ce sont là des signes de mauvais augure. A une époque où tout change si vite, les décideurs doivent être capables de faire face aux situations les plus complexes. [...]. Il incombe à la communauté scientifique d'admettre la réalité de cette diversité. "La mondialisation", en forçant les Etats à suivre une politique axée sur le marché, la concurrence et le profit, dans les sciences comme ailleurs, peut finir paradoxalement par empêcher la mondialité de s'y instaurer."* (Washington, 25 juin 1998, 150ème anniversaire l'Association américaine pour l'avancement des sciences)

Trop souvent, les politiciens s'efforcent de présenter leurs positions et leurs décisions comme le résultat de choix scientifiques. Dans les grands débats internationaux sur l'avenir de la planète et de la société humaine, nous ne devons pas laisser croire aux citoyens que nous, scientifiques, pouvons décider de leur avenir à leur place, grâce à des équations merveilleuses. Nous ne contestons pas la fonction d'expert parfois confiée aux scientifiques, mais son exercice appelle désormais des normes d'une exceptionnelle exigence, définies dans et mises à jour par la voie du débat public, démocratique. Pour être durable, toute voie de développement doit être le résultat du choix éclairé de l'ensemble des habitants de la planète.

Dans la décision politique comme dans le débat public, nous sommes aussi des citoyens. Certes, nous sommes conscients du fait que notre responsabilité est complexe, car tout en participant comme citoyens au débat public et à la décision politique, on nous demande aussi d'éclairer l'opinion et les décideurs sur les réalités scientifiques et techniques.

C'est pourquoi nous entendons occuper toute notre place de citoyens, non seulement dans le débat sur ce que pourrait être un développement durable, sur le rôle que la science peut y jouer, mais aussi dans l'action pour que la société prenne ce chemin. Telle est notre conception de l'éthique scientifique.

Si nous acceptons la pauvreté, le sous-développement et leurs conséquences sanitaires, le gaspillage des ressources naturelles, ne devrions-nous pas en conclure que nous acceptons aussi une sélection des savoirs scientifiques (donc des programmes de recherche scientifique) qui ignorent la pauvreté, le sous-développement, le gaspillage des ressources naturelles et, par exemple, la priorité des recherches sur le clonage par rapport à celles sur le paludisme ?

Nous condamnons ceux qui font obstacle à la réduction des émissions de gaz carbonique et autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Nous savons qu'un jour, pris de panique devant la preuve irréfutable de changements climatiques, les gouvernements devront se mettre d'accord et faire entendre raison aux lobbies hostiles à cette réduction. Des recherches doivent être poursuivies pour l'élimination des gaspillages énergétiques, la diversification des sources d'énergie, la solution des problèmes spécifiques de l'énergie nucléaire : déchets, sûreté, prolifération. Mais nous rejetons aussi tout a priori dogmatique, dans le choix de telle ou telle voie de recherche et d'application, qu'il s'agisse d'énergie ou de tout autre domaine du développement.

Les nombreux scientifiques qui ont pris part à l'action contre l'usage de l'énergie nucléaire pour la fabrication d'armements nous ont donné un modèle historique d'éthique scientifique.

Loin de nous laisser enfermer dans la fausse question de savoir si "la science" ou "la recherche" sont neutres ou non au regard de leurs applications, nous entendons montrer que les scientifiques ne sont pas passifs au regard des formidables possibilités de développement offertes par la science.

Nous appelons nos collègues du monde entier à s'engager dans cette voie.

DECLARATION DE LA C.G.T.

LOI SUR LES 35 HEURES : PAS DE FAUX-SEMBLANT. IL FAUT DES AMELIORATIONS REELLES.

Pour le passage aux 35 heures, les heures supplémentaires et le SMIC sont des questions essentielles. Or, sur ces points, le débat parlementaire en cours ne va pas dans le sens des améliorations souhaitées par la C.G.T.

Sur les heures supplémentaires, la seule avancée véritable concerne la majoration de 50 %, désormais applicable dès la 43^{ème} heure au lieu de la 47^{ème}.

Par contre, la période transitoire est maintenue, ce qui entraîne, en l'an 2000, un taux de majoration réduit à 10 % pour les heures de la 36^{ème} à la 39^{ème}, et, pendant deux ans, une majoration de fait du contingent.

De plus, la mise en place d'un régime particulier de la 36^{ème} à la 39^{ème} heure, affaiblit la portée des garanties légales.

Ainsi, une partie des majorations normalement dues aux salariés sera affectée à un fonds qui financera les allègements de cotisations consentis aux employeurs.

La CGT s'oppose résolument à ces dispositifs qui encouragent les employeurs à ne pas réduire la durée réelle de travail et à ne pas créer d'emplois.

Force est de constater qu'on est loin de l'application immédiate et complète du régime légal des heures supplémentaires, dès la 36^{ème} heure avec réduction du contingent à 117 heures, que demande la CGT

S'agissant du SMIC, la C.G.T. ne saurait admettre l'amputation de 700 francs du SMIC mensuel.

Même légèrement corrigée, la mise en place d'un complément différentiel de salaire pour compenser cette baisse du SMIC est inacceptable dans son principe même.

Il s'agit d'une garantie illusoire, car elle augmentera moins vite que le SMIC. Elle créera d'inadmissibles discriminations envers certains salariés à temps partiel, et envers les salariés des entreprises nouvelles. Elle affaiblit pour tous la portée du SMIC.

L'annonce d'une aide financière supplémentaire aux entreprises nouvelles qui paieraient le SMIC sur la base actuelle ne règle rien.

Ni les aides financières, ni l'incitation à la négociation, ne peuvent remplacer la garantie légale de maintien et de progression du pouvoir d'achat attachée au SMIC.

Seule la revalorisation de 11,4 % du taux horaire du SMIC et des salaires assure pour tous le passage aux 35 heures sans perte de salaire.

C'est pourquoi la C.G.T. appelle les salariés à exprimer fortement ces exigences tant en direction des employeurs, que des parlementaires et du gouvernement.

Montreuil, le 13 octobre 1999.

MICHEL MINÉ

Négocier la réduction du temps de travail

Préface de Antoine Lyon-Caen

La loi du 13 juin 1998 prévoit une réduction de la durée légale du travail à 35 heures d'ici 2000 ou 2002 suivant la taille des entreprises. Elle incite en outre à négocier cette réduction avant cette échéance par un dispositif d'aides favorisant l'emploi. Cette négociation fait surgir de nombreuses questions : comment mesurer le temps de travail ? Comment le réduire sur la journée, la semaine, le mois, l'année ? Quelles conséquences pour les salariés à temps partiel ? Quel sera le statut des nouveaux embauchés ? Quelles conséquences sur les rémunérations ? Comment prendre en compte les questions de santé ? etc. Pour répondre précisément à ces interrogations, cet ouvrage présente la nouvelle loi mais aussi l'ensemble des règles applicables, légales et juris-

prudentielles sur le temps de travail et la négociation collective. Grâce à ce livre complet et accessible, l'ensemble des acteurs de la négociation, salariés, syndicats, représentants du personnel, employeurs disposent d'un outil précieux pour réussir la réduction du temps de travail dans les entreprises. Avocats et magistrats, enseignants et étudiants puiseront dans cet ouvrage les références indispensables pour comprendre et interpréter cette nouvelle loi.

Michel Miné, diplômé de l'Institut d'études politiques de Toulouse, est juriste en droit social. Après avoir exercé la fonction d'inspecteur du travail, il est chargé d'enseignement à la faculté de droit de Cergy-Pontoise et intervient dans le cadre du DEA de droit social de la faculté de Strasbourg.

VO ÉDITIONS

LES ÉDITIONS DE L'ATELIER


Prix : 95 F
Code Sofedis/Sodis : 9594003
ISBN : 2-7082-3413-7
LES ÉDITIONS DE L'ATELIER
Les Éditions Ouvrières
12, avenue Sœur Rosalie
75013 Paris

VO ÉDITIONS
SA La Vie Ouvrière
263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex
ISBN : 2-9023-23-82-4
Code VO : 3311

La recherche publique est-elle en danger?

Annick Kieffer, ingénieur de recherche, Jocelyne Léger, ingénieure documentaliste, département des sciences de l'homme et de la société du CNRS et Michel Pierre, directeur de recherche en biologie au CNRS, syndicalistes (SNTRS-CGT) affirment que la recherche publique est en danger. Par Marie-Claire Lamoure

L'HEBDO – Le projet de budget 2000 pour la recherche vous inquiète. Pourquoi?

MICHEL PIERRE – Il marque l'arrêt du développement de l'effort de recherche français et une profonde restructuration de cet effort. C'est un budget de stagnation pour la quasi totalité des établissements publics scientifiques et techniques (FPST) : crédits de paiement et dépenses ordinaires devraient enregistrer une hausse moyenne de 0,5 %. L'augmentation prévue des seuls prix à la consommation est de 0,9 % mais les prix des matériels de recherche devaient progresser davantage. En parallèle, le gouvernement est en train de faire passer une partie de l'effort de recherche national hors des structures démocratiques qui disposent d'instances d'évaluation nationales. Il cherche à piloter directement la réorientation des fonds publics consacrés à la recherche à travers les structures de pilotage qu'il vient de créer : le Fonds national de la science voit ses autorisations de programmes augmenter de 40 % et ses crédits de paiements de 77 % tandis que les autori-

ALERTE

« C'est la situation la plus grave qu'ait jamais connue la recherche française »

Michel Pierre

sations de programmes du Fonds de la recherche et de la technologie augmentent de 34 %. Et tout cela s'opère sans aucune consultation de la communauté scientifique : de façon arbitraire.

Mais n'est-ce pas aussi du ressort du gouvernement et du Parlement que d'opérer les choix politiques en matière de recherche publique, au nom de l'intérêt général?

MICHEL PIERRE – Bien sûr que si, c'est son rôle. Mais le gouvernement ne joue pas dans la transparence et semble entretenir sciemment l'idée d'une opposition entre ces grands choix politiques et l'estimation de leur faisabilité. Si je fais le choix de construire une maison et que je spécifie que je veux la doter d'un grand toit, je ne conteste pas pour autant au charpentier la possibilité de choisir où planter les clous et en quelle quantité!

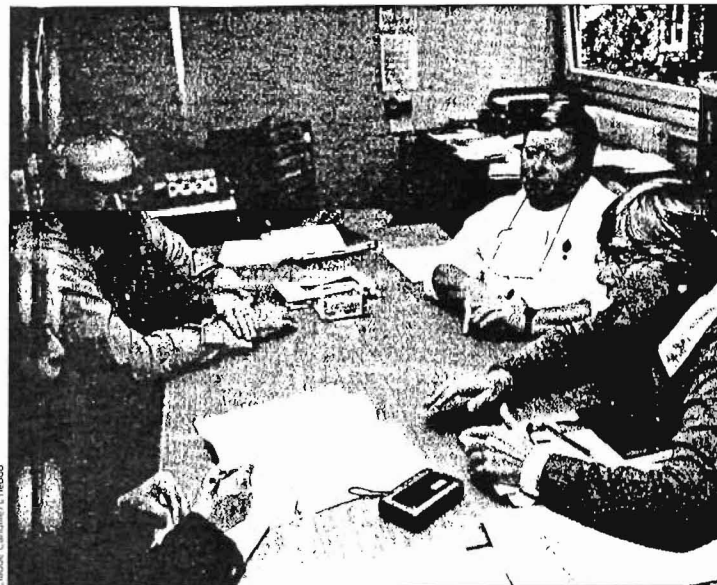
ANNICK KIEFFER – Or le ministère vise à piloter directement les programmes jusque dans leurs moindres détails, via les instances de pilotage qu'il a créées.

MICHEL PIERRE – C'est la situation la plus grave qu'ait jamais connue la recherche.

JOCELYNE LÉGER – L'objectif du gouvernement est de mettre la recherche fondamentale au service des transferts de technologies. Il ne s'en cache pas. Et entre la loi sur l'innovation et les orientations qu'on vient d'évoquer, son projet forme un tout parfaitement cohérent. Qui risque d'aboutir à terme à l'affaiblissement de la recherche fondamentale.

Vous critiquez aussi l'orientation consistant à rapprocher la recherche publique de l'université. Pour quelles raisons?

ANNICK KIEFFER – On assiste à un double mouvement de centralisation : d'une part, le pilotage direct par le ministère d'une part croissante des fonds de recherche et d'autre part la fusion progressive des laboratoires de recherche dans les universités. Or, les universités ne disposent pas d'instances d'évaluation nationales : chacune d'elle est autonome. Parce qu'elles subissent en outre des carences matérielles importantes, des carences dans leurs modes de fonctionnement, elles sont plus sensibles aux pressions économiques et politiques que les EPST. Elles sont davantage liées au tissu économique local, en particulier aux PME. Cette tendance se repère assez nettement si l'on compare l'origine des



Claude Candillier/L'hebdo

contrats des laboratoires du CNRS par exemple, qui émanent davantage des grandes entreprises, avec ceux des universités qui dépendent plus des petites entreprises.

JOCELYNE LÉGER – L'accent mis sur les transferts de technologies vers les entreprises émergentes implique de déplacer le pivot de la recherche des EPST vers les universités. Avec le danger d'appauvrissement de cette recherche, le risque de transformer les laboratoires en bureaux d'études dédiés à des recherches qui relèveraient déjà d'une certaine routine, d'applications technologiques plus que de recherches nouvelles...

ANNICK KIEFFER – Dans leur structure actuelle, les universités ne sont pas aptes à mener une politique de recherche cohérente et de long terme. Ça n'a rien à voir avec les rapprochements, les coopérations qui sont nécessaires et qui existent déjà entre les laboratoires et les universités. La

ÉCHANGER

« La « privatisation » des connaissances appauvrit la recherche »

Annick Kieffer

contractualisation dont il est question par exemple entre les universités et le CNRS aboutit à ce que le comité national de la recherche du CNRS ne se prononce qu'a posteriori sur une recherche, lui délivre in fine un label de qualité. Les négociations entre les partenaires, les laboratoires contractualisés, les objets de recherche, les budgets, les moyens humains, seraient définis en amont. Le CNRS n'évaluerait plus que des résultats et ses capacités de suggestion seraient dès lors très limitées.

MICHEL PIERRE – À partir du moment où on veut nous faire faire de la recherche-développement, il faut liquider les organismes centraux qui maîtrisent la recherche française au profit d'organismes qui ne maîtrisent pas le développement scientifique. Le dernier numéro du *Journal du CNRS* consacre son dossier à la recherche en Grande-Bretagne. Un pays qui pourtant bénéficie de l'avantage de la langue, c'est en anglais que se font la plupart des communications scientifiques, et de liens très privilégiés avec les États-Unis. Il n'y a pas là-bas d'organisme central de pilotage. Même si l'article tente de le dissimuler, à force d'économies, de recherche totalement pilotée par l'extérieur, totalement utilitariste, on arrive à un rabougrissement terrible. On imagine le drame que ce serait pour la recherche française – qui n'a pas l'avantage de la langue ni de liens privilégiés avec la puissance dominante – si l'on épouse cette politique!

En même temps, n'est-il pas normal qu'un gouvernement se pose la question des débouchés de la recherche fondamentale financée par le budget de l'État, les citoyens...

MICHEL PIERRE – Justement. Parlons de la politique des transferts telle qu'elle s'effectue actuellement par le biais de la loi sur l'innovation. C'est en fait une incitation à l'investissement capitaliste par les établissements publics à la place des entreprises. À l'Inserm et dans beaucoup d'établissements publics, des structures de transferts se mettent en place qui ont pour fonction de financer les entreprises émergentes, non par le recours à des fonds d'amorçage qui pourraient provenir des banques par exemple, mais directement sur les crédits de recherche. Pour l'anecdo-



1 Annick KIEFFER. Ingénieur de recherche. Laboratoire d'analyse secondaire et des méthodes appliquées à la sociologie - Institut du longitudinal (Lasmas-IDL). Département des Sciences de l'Homme et de la Société. CNRS. Paris.

2 Jocelyne LÉGER. Ingénieure d'études documentaliste. Lasmas-IDL. CNRS. Caen.

3 Michel PIERRE. Directeur de recherche en biologie (CNRS), il exerce au sein d'une unité de recherche de l'Inserm.

► te, j'ai reçu récemment la visite d'un collègue chercheur en quête de financements pour développer sa thématique. Il en trouvait difficilement vu les faibles moyens des organismes de recherche. Du coup, il a pensé créer une entreprise dans son domaine, qui peut d'ailleurs très largement intéresser le public. Et il a participé au concours des créateurs de jeunes entreprises sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Il a été lauréat du premier prix d'un montant d'un million de francs. Il a donc engagé une équipe pour effectuer certains tests... Et il s'est rendu au ministère pour savoir comment il allait pouvoir toucher son prix. Mais là, surprise. On lui a expliqué qu'il s'agissait de fonds de recherche et qu'il devait donc d'abord justifier par de premiers résultats que cette recherche était réellement engagée. Voilà comment s'opèrent les transferts actuellement ! Et voilà les complications auxquelles ils donnent lieu parce que la méthode retenue par le ministère n'est pas le moins du monde transparente. On aurait pu à l'inverse créer une ligne budgétaire spécifique pour constituer un fonds d'amorçage pour les « start up », le tout contrôlé par le Parlement.

ANNICK KIEFFER – J'ai le sentiment que la finalité de la transformation profonde de la recherche qui est à l'œuvre est l'appropriation privée des connaissances. Or, l'évolution de la recherche dépend étroitement de la circulation des connaissances qui sont produites. C'est le principe fondamental de fonctionnement de la recherche. On doit publier. En le faisant, chaque chercheur accepte de se soumettre au contrôle et à la critique de ses pairs, de la communauté scientifique internationale, en dehors même de toute instance d'évaluation. Publier, c'est aussi mettre ses idées et ses résultats en débat et les faire circuler, les mettre sur la place publique. Le fonctionnement qui se met en place - notamment avec la généralisation du dépôt de brevets - va supprimer la circulation des connaissances, en particulier en génétique. Nos résultats deviendraient confidentiels. On a d'ailleurs tenté, il y a peu, de faire signer une clause de confidentialité aux doctorants ! Supprimer la circulation des connaissances, travailler à la « privatisation » de nos résultats, c'est se priver du contrôle de la communauté scientifique sur la qualité des recherches menées. À terme, c'est appauvrir l'ensemble de la recherche.

En matière de grands équipements de recherche, le gouvernement met en avant la nécessité de coopérations européennes, justifiant ainsi l'abandon du projet de synchrotron français au profit d'un projet franco-britannique. Quelle est votre analyse ?

ANGER

« Pas de coopération européenne efficace sans une recherche française solide »

Jocelyne Léger

JOCELYNE LÉGER – L'abandon du projet Soleil (Source optimisée de lumière d'énergie intermédiaire de LURE) au profit d'une participation minoritaire à la construction du projet britannique Diamond ampute les capacités de recherche françaises. Je pense qu'on ne peut pas coopérer efficacement si l'un des partenaires est affaibli. Ce n'est plus de la coopération, c'est de la sous-traitance.

MICHEL PIERRE – Le gouvernement évoque le coût élevé de l'équipement - un milliard de francs sur huit ans - et n'a pas pris en compte le potentiel qu'il offrait : une quarantaine d'expériences opérant simultanément, exploitées sur au moins vingt ans. Il n'a pas pris en compte non plus les synergies possibles, avec le Génomètre d'Evry par exemple... D'autant qu'il prétend que ce projet allait constituer le joujou des physiciens et qu'il a constamment tenté de les opposer aux chimistes et aux biologistes qui pourtant en ont tout autant l'usage. Pour un coût à peu près identique, voire supérieur, le projet Diamond offre moins de potentialités à la communauté scientifique. Il est en outre nettement moins avancé que ne l'est Soleil. La clef de ce choix, c'est qu'il sera co-financé par la fondation

Wellcome Trust qui en aurait ensuite la maîtrise. Cette fondation pour le mécénat scientifique est en fait contrôlée par le laboratoire pharmaceutique Glaxo, une des principales multinationales du médicament. On ne peut qu'émettre les plus grandes craintes quant à la diffusion des connaissances (en matière de cibles potentielles des médicaments notamment), une fois cet instrument de recherche sous la coupe de tels intérêts. ●

CHIFFRES

Les établissements publics scientifiques et techniques

Il existe neuf EPST : CNRS, Inserm, Inria, Inra, IRD (anciennement Orstom), Inrets, Ined, Cemagref, LCPC. Outre un budget 2000 récessif, le ministère a décidé de limiter les embauches à 3% par an, alors que dès cette année le pourcentage des départs sera supérieur. Dès 2005, ils devraient avoisiner les 6% au CNRS. Si ces dispositions perduraient, les effectifs du CNRS seraient réduits de 25% en dix ans. À l'Inserm, où les départs prévus sont moins nombreux, ce sont les recrutements qui diminuent. Ainsi que le nombre d'unités de recherche ! Seuls l'Inria et l'IRD bénéficient cette année de créations nettes d'emplois. Enfin, beaucoup de jeunes chercheurs sont sous contrats précaires. Une précarité qui pénalise la transmission des connaissances.



Claude Camille (L'hebd)

URGENT ! Cotisations syndicales...

